



« BUNGDINGO BANGO TO - Unis pour le Sud-Est »

Programme de relèvement socioéconomique dans la zone Sud-Est de la République Centrafricaine (RELSUDE)

PLAN DE RELÈVEMENT LOCAL

GRIMARI



République centrafricaine, novembre 2020

CONDUIT PAR

EN PARTENARIAT AVEC

AVEC LE SOUTIEN DE

Sommaire

■	Liste des acronymes	3
■	Cadre d'action	5
■	Carte de la zone d'intervention	6
■	Méthodologie AGORA	7
■	Présentation de Grimari	8
■	Diagnostic territorial	10
	Cartographie des acteurs	11
	Services de bases	12
	• Eau	12
	• Hygiène et assainissement	12
	• Education	13
	• Santé	13
	• Cartographie des services de base	15
	Filières économiques	16
	• Agriculture	16
	• Elevage	18
	• Commerce	19
	Gouvernance locale	21
	• Représentation	21
	• Justice et cohésion sociale	22
	• Diagnostic institutionnel	23
	• Autoévaluation des organisations de la société civile	24
■	Planification du relèvement	25
	Eau	26
	Hygiène et assainissement.....	28
	Education.....	29
	Santé	31
	Agriculture	33
	Elevage	36
	Commerce	38
■	Priorisation sectorielle	39
■	Annexes	40

Liste des acronymes

ACDA	Agence centrafricaine de développement agricole
ACTED	Agence pour la coopération technique et le développement
AEDD	Agence pour l'environnement et le développement durable
ANDE	Agence nationale pour le développement de l'élevage
ANEA	Agence nationale de l'eau et de l'assainissement
APE	Association des parents d'élèves
AVEC	Association villageoise d'épargne et de crédit
CCPE	Comité communal de gestion des points d'eau
CEP	Champs école paysans
CICR	Comité international de la Croix-Rouge
COGES	Comité de gestion
CNEDD	Commission nationale de l'environnement et du développement durable
COOPI	<i>Cooperazione internazionale</i>
COTONAF	Société de coton de Centrafrique
CPR	Centre pédagogique régional
CREF	Centre rural d'éducation et de formation
CTDR	Collège technique de développement rural
EHA	Eau, hygiène et assainissement
ENI	Ecole nationale des instituteurs
FACA	Forces armées centrafricaines
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FFOM	Forces, faiblesses, opportunités et menaces
FNEC	Fédération nationale des éleveurs centrafricains
FPU	<i>Free Press Unlimited</i>
FSI	Force de sécurité intérieure
GA	Groupe armé
GIR	Groupement d'intérêt rural

Liste des acronymes (suite)

ICRA	Institut centrafricain de recherche agricole
MENESRS	Ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique
MINUSCA	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine
OFCA	Organisation des femmes de Centrafrique
ONASEM	Office national des semences
ONC	Office national du coton
ONG	Organisation non gouvernementale
OSC	Organisation de la société civile
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
ORCCPA	Office des réglementations de la commercialisation et du contrôle du conditionnement des produits agricoles
PMH	Pompe à motricité humaine
PPR	Peste des petits ruminants
PRADAC	Projet d'appui à la relance et au développement de l'agrobusiness en Centrafrique
PRL	Plan de relèvement local
RCA	République centrafricaine
RCPCA	Plan national de Relèvement et de Consolidation de la Paix en République centrafricaine
RELSUDE	Relèvement du Sud-Est
SDRASA	Stratégie de développement rural, de l'agriculture et de la sécurité alimentaire
SOCADA	Société centrafricaine de développement agricole
SODECA	Société de distribution d'eau de la Centrafrique
THIMO	Travaux à haute intensité de main d'oeuvre
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
VIH	Virus de l'immunodéficience humaine
XAF	Francs centrafricains

Cadre d'action

CONTEXTE

La crise politique et militaire de 2012-2014 en République centrafricaine (RCA) et ses conséquences ont particulièrement affecté les préfectures du Sud-Est de la RCA, à savoir la Basse-Kotto, le Haut-Mbomou, la Haute-Kotto, le Mbomou et la Ouaka. Ces dernières enregistrent encore à ce jour les besoins les plus aigus en termes d'accès à l'eau, à la santé, aux moyens de subsistance et à la protection¹.

Plusieurs facteurs contribuent à la vulnérabilité socio-économique du Sud-Est : préfectures les moins densément peuplées, elles sont également les moins bien connectées au reste du pays, avec un Etat historiquement moins présent, accentuant l'influence des groupes armés (GA). Ajouté à cela, les faibles ressources et compétences techniques au niveau communal et préfectoral freinent les collectivités territoriales et les services déconcentrés de l'Etat dans l'exercice de leurs missions².

La relative stabilisation sécuritaire dans les chefs-lieux des sous-préfectures et les perspectives ouvertes par la signature de l'accord politique de paix et de réconciliation entre l'Etat et plusieurs groupes armés, dit « Accords de Khartoum » en février 2019 permettent d'envisager des réponses simultanées aux besoins humanitaires urgents et des actions de relèvement à plus long terme. En ce sens, le gouvernement a déjà engagé un effort de redéploiement des services publics dans les régions, ce qui laisse envisager un renforcement parallèle des services sociocommunautaires existants et des structures de gouvernance locale³.

Afin de soutenir ce processus, les organisations non gouvernementales (ONG) ACTED, OXFAM, COOPI, CONCERN, *Free Press Unlimited* (FPU) et IMPACT Initiatives, à travers AGORA, se sont réunies en consortium dans le cadre du projet RELSUDE, afin de répondre aux difficultés présentées ci-dessus et renforcer de manière holistique les capacités de résilience des communautés dans 21 chefs-lieux de préfecture ou chefs-lieux de sous-préfecture dans la zone du Sud-Est (voir carte p.6). L'objectif du projet RELSUDE est à la fois de répondre aux besoins de base des populations, de renforcer les capacités de relèvement socio-économiques des communautés, et d'accompagner la consolidation du rôle des autorités locales.

OBJECTIFS DU DOCUMENT

Les plans de relèvement locaux (PRL) rassemblent les résultats d'une phase d'évaluation (diagnostic territorial) et d'une phase de planification participative. Les données sur lesquelles ils s'appuient sont collectées à travers des méthodes quantitatives et qualitatives dans chacune des 21 localités ciblées par le projet (voir « Méthodologie AGORA » p. 7 et « Annexe méthodologique » p. 41). Les différents outils utilisés tentent d'obtenir une image représentative des besoins et dynamiques locales, sans toutefois pouvoir le garantir, étant donné le temps imparti et les contraintes pratiques.

L'objectif du PRL est de fournir une compréhension des besoins et opportunités pour les acteurs à la fois locaux et de l'aide humanitaire. Il s'agit en effet de soutenir i) les municipalités de ces territoires fragilisés par la crise dans la planification et la coordination de toutes les initiatives de relèvement local, et ii) les acteurs humanitaires dans l'identification d'interventions pertinentes directement réalisables dans le cadre du projet.

Le présent document constitue ainsi une feuille de route détaillant les priorités identifiées par la communauté, accompagnées de pistes de solutions concrètes et précises sur le plan technique, ainsi que d'une proposition de stratégie de mise en œuvre. L'ensemble des affirmations figurant dans ce document sont basées sur l'analyse des données collectées sur une période définie, grâce à la conduite d'entretiens individuels et de groupes de discussion.

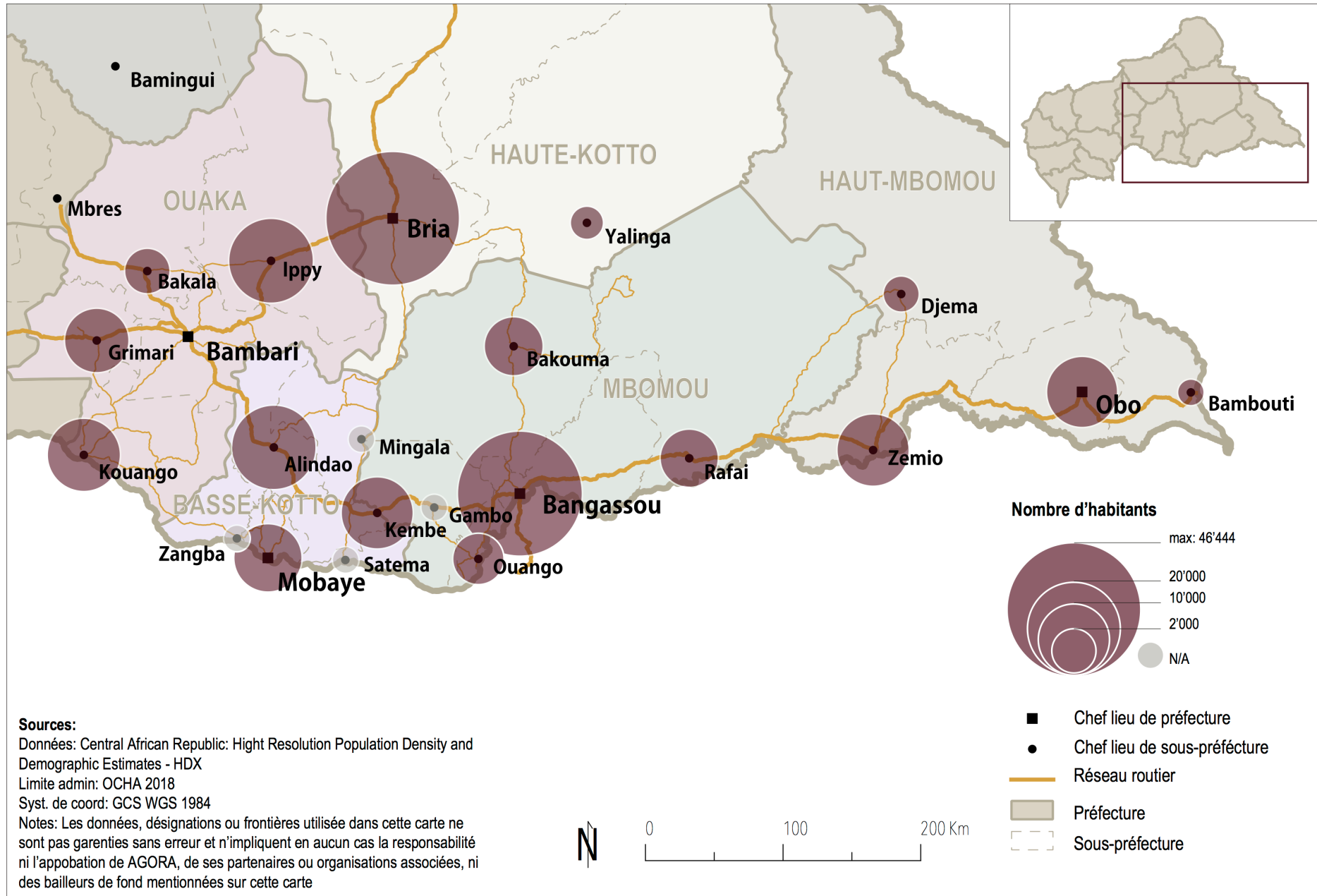
Le PRL représente également un instrument de coordination, remis aux partenaires humanitaires et aux acteurs institutionnels locaux afin de servir de base de travail à tous au niveau local. L'objectif est de replacer les acteurs locaux, institutionnels et communautaires, au cœur du processus de décision, pour faire en sorte que l'aide proposée par les acteurs humanitaires soit dirigée vers les priorités locales et selon les modalités adaptées au contexte.

¹ Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA), [Aperçu des besoins humanitaires, 2019](#) – République centrafricaine.

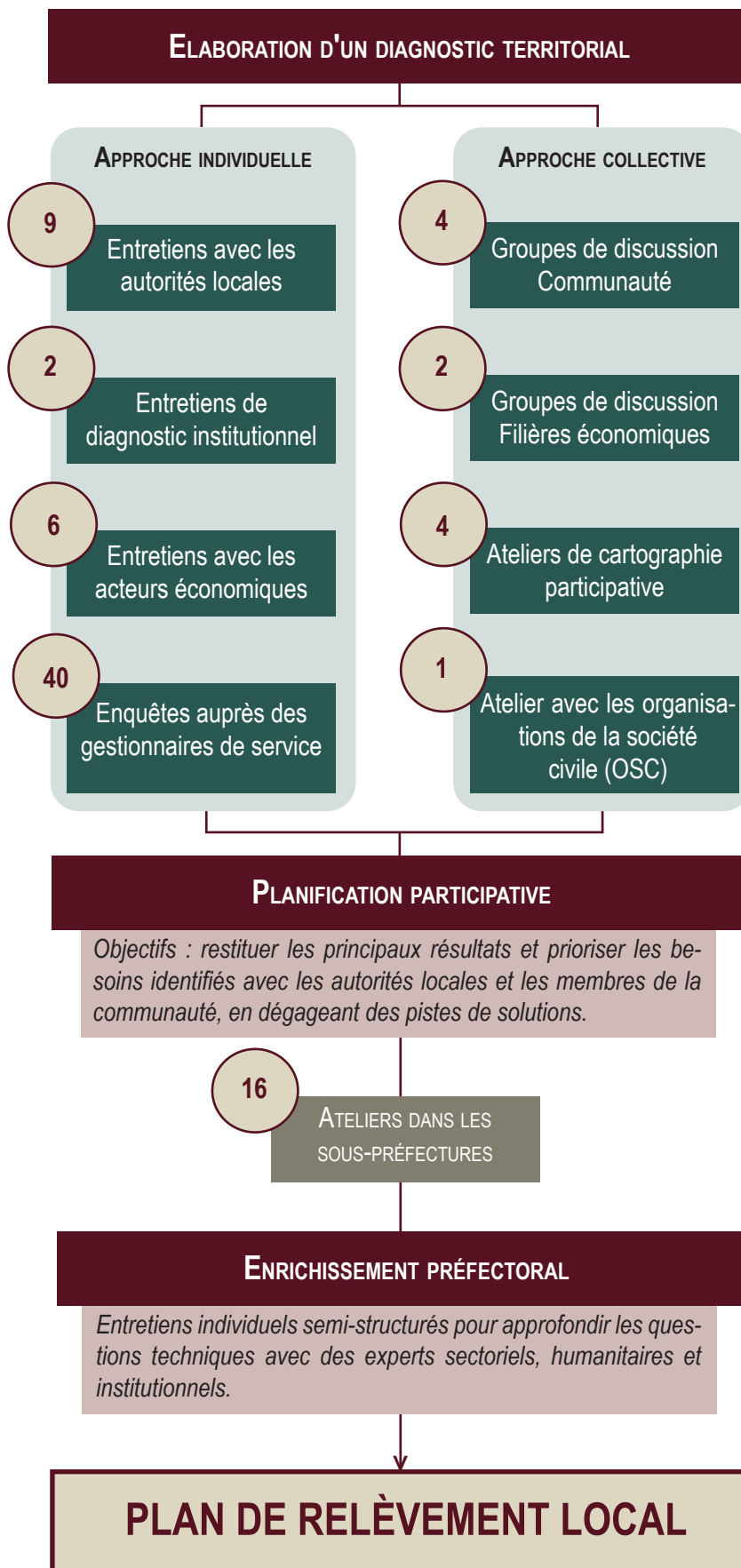
² Banque mondiale, [Enquête nationale sur les monographies communales 2016](#) - République Centrafricaine, 2017.

³ Finance For Impact, [Redéploiement de l'action publique en Centrafrique, étude de préfiguration d'un futur programme de gouvernance en Centrafrique, 2019](#).

Carte des localités couvertes par le projet RELSUDE



Méthodologie AGORA



Présentation de Grimari

HISTOIRE

La ville de Grimari portait le nom de « Ngueremale » jusqu'à la fin du XIXe siècle. Ngueremale était le nom d'un chef de clan qui était également le « chef des initiés » ; dans la civilisation banda, les chefs de villages devaient suivre une formation traditionnelle pour accéder à ce statut.

Selon plusieurs informateurs clés, le nom aurait évolué pour devenir « Grimari » suite à une déformation en français de Ngueremale par les colons arrivés dans la zone vers 1885-1890. C'est en 1910 que la ville a été établie sur le plan administratif pour devenir un poste colonial.

Historiquement, la localité de Grimari est un territoire peuplé par les ethnies Dakpa, Mbi, Ndokpa, Gbi, identifiées comme étant les plus anciennes par plusieurs informateurs clés rencontrés. Par la suite, les ethnies Mandja, Langbassi, Sara, Yakoma et Banda-Ndélé⁴, se sont installées dans la ville, dans les années 1950-1960 amenant par exemple la pratique du commerce. L'arrivée de nouvelles communautés n'aurait pas provoqué de heurts au niveau local ; selon les personnes interrogées, les autochtones auraient cédé du terrain aux nouveaux arrivants afin qu'ils puissent s'installer et cultiver la terre.

Tous ces groupes de populations seraient encore représentés actuellement à Grimari et cohabiteraient dans une bonne entente selon la majorité des autorités locales rencontrées.

A noter que plusieurs autorités locales ont rapporté que la totalité de la communauté musulmane aurait quitté Grimari en 2014, au plus fort de la crise opposant les groupes armés dans la ville. Depuis lors, seulement quelques ménages musulmans se seraient réinstallés dans la ville (voir section « Cohésion sociale », page 22).

TERRITOIRE

Le centre-ville de Grimari compte environ 16 000 habitants, selon le recensement de 2011. Historiquement la ville était établie plus loin sur l'axe Mbrès. L'usine d'égrenage de coton de la société de coton centrafricaine (COTONAF), installée au bord du fleuve Ouaka pour assurer la liaison avec Bangui, a attiré les travailleurs qui se sont progressivement installés autour de l'usine.

Par conséquent, c'est toute la ville de Grimari qui a été déplacée, pour s'établir à son emplacement actuel.

De façon schématique, la ville de Grimari est scindée en deux parties, de part et d'autre du pont « Labamba ». Selon plusieurs informateurs clés, le centre-ville administratif se situe à l'Est du pont, sur l'axe Bambari. Il est défini par le périmètre englobant la mairie, la sous-préfecture, la gendarmerie et le rond-point avec le marché central et la gare routière. Labamba, à l'Ouest du pont, sur l'axe Sibut constitue le centre commercial de la ville avec la présence du principal marché de la ville⁵. Cette scission spatiale du territoire urbain implique que, chaque jour, de nombreux habitants traversent le pont pour se rendre au marché de Labamba afin d'acheter et vendre principalement des produits alimentaires, avant de revenir le soir dans la partie Est.

La ville comporte 39 quartiers répartis dans 6 groupements, aussi appelés arrondissements à Grimari. Ce découpage administratif a été décidé par la mairie, en lien avec la population, vers la fin des années 1970. Selon un informateur clé, cela répondait à un besoin d'organisation de la ville, en réponse à l'augmentation progressive de la population. La présence de chefs de groupement permet, par exemple, d'avoir un relai supplémentaire entre la communauté et la municipalité (voir section « Représentation », page 21).

Grimari est traversée par l'axe principal reliant Bangui à Bambari. La ville se situe à 309 km de Bangui et 120 km de Sibut à l'Ouest, et 80 km de Bambari à l'Est. Des axes secondaires permettent d'atteindre les villes de Mala, Kouango, Bakala et Ndjoukou. Ces routes sont inaccessibles en saison pluvieuse selon les participants aux ateliers de cartographie participative.

Les participants aux groupes de discussion ont exprimé une perception différente de leur liberté de circulation ; les hommes ont rapporté qu'ils pouvaient circuler librement au sein de Grimari et vers d'autres localités tandis que les femmes ont majoritairement estimé qu'elles n'étaient pas libres du tout de circuler. Selon elles, leur liberté de circulation ne pourra être rétablie que grâce à la présence permanente des Forces de sécurité intérieure (FSI) dans la ville.

L'ensemble de la ville a été également affecté par la crise politico-militaire de 2012-2014. Selon les informateurs clés rencontrés, pour Grimari cette crise s'est manifestée par l'affrontement des éléments des deux groupes armés entre avril et août

⁴ Certaines autorités locales ont cité d'autres groupes ethniques habitant dans la zone de Grimari. Seules celles citées par plusieurs personnes ont été rapportées ici.

⁵ Le marché central n'est pas le principal marché de la ville en raison de la faible diversité et disponibilité des produits proposés. Voir section « Diagnostic territorial – Commerce », page 19.

Présentation de Grimari

2014. Au cours de cette période, tous les habitants ont trouvé refuge à l'église catholique. Tous les personnes interrogées ont mentionné de lourdes pertes humaines (tueries, prises d'otages, violences sexuelles) et matérielles (pillages, incendies) subies par la population.

Les informateurs clés ont précisé que la mission française Sangaris⁶ est intervenue en 2014, aux côtés de la gendarmerie centrafricaine. Suite à cela, un accord de non-agression a été signé entre les leaders des différentes factions armées.

En 2016-2017, suite aux événements survenus à Bambari⁷, des éléments d'un groupe armé auraient tenté de se replier dans la ville de Grimari et aurait été repoussés par la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), selon un informateur clé. Des violences sont toutefois survenues sur les axes autour de la ville.

A ce jour un seul groupe armé est présent dans la localité. Plusieurs informateurs clés ont confié que ses éléments seraient en réalité des jeunes « bandits » qui ne répondraient pas à la chaîne de commandement de la faction armée. Quoiqu'il en soit, toutes les personnes rencontrées confirment que la présence de ces éléments dans la ville n'est pas directement visible. Au cours de la première moitié de l'année 2020, ce groupe de jeunes se serait rendu coupable de nombreux vols et braquages sur des véhicules d'ONG aux abords de la ville. Les barrières qui sont érigées à l'entrée de la ville sont gérées par les FSI. Les participants aux groupes de discussion ont confirmé qu'un couvre-feu était observé par l'ensemble des habitants de la ville, à la tombée de la nuit, par mesure de précaution. Selon de nombreux informateurs clés, cela entraînerait une forte méfiance de la part de la population et une peur de représailles suite au comportement « incontrôlable » de ces jeunes bandits.

EVALUATION TERRITORIALE AGORA

L'équipe AGORA a conduit le diagnostic territorial dans la ville de Grimari entre le **8 et le 18 juillet 2020**.

Les ateliers de planification se sont déroulés les **27 et 28 août 2020**.

⁶ L'opération Sangaris a été déployée en décembre 2013, en appui à la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine (MISCA) suite à l'adoption de la résolution 2127 par le Conseil de sécurité des Nations Unies. Voir : *Éviter le pire en République centrafricaine*, International Crisis Group, 2017.

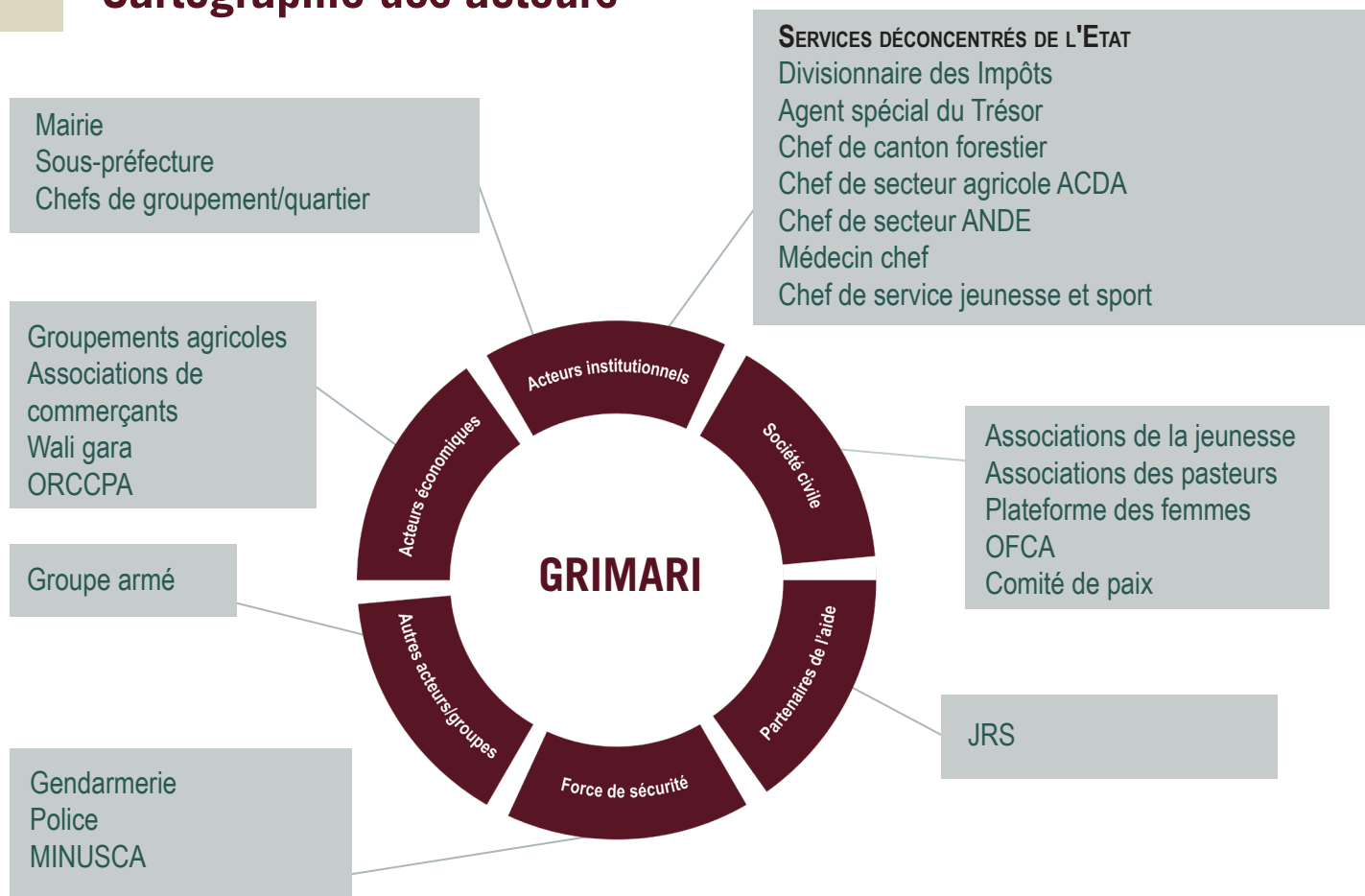
⁷ Vers la fin du mois de février 2017, des affrontements ont éclaté entre groupes armés dans la ville de Bambari, *République centrafricaine : cartographie du conflit*, International Peace Information Service (IPIIS), 2018.



Diagnostic territorial

GRIMARI

Cartographie des acteurs



Sur le plan institutionnel, le président de la délégation spéciale de la ville de Grimari⁸ (voir organigramme en page 23), a été nommé en avril 2020. Avant ce mandat, il a occupé plusieurs postes à responsabilités au sein de la ville, lui conférant ainsi une bonne connaissance de sa circonscription et des acteurs en présence. L'ensemble des employés de la mairie est en place depuis au moins 3 ans. Le maire est appuyé par son adjointe, la vice-présidente de la délégation spéciale, en poste depuis 5 ans.

La mairie travaille en étroite collaboration avec les chefs de groupement et de quartier⁹, reconnus comme les meilleurs relais de communication vers la communauté, notamment pour la gestion des affaires quotidiennes. Ils sont mobilisés pour la diffusion d'informations sécuritaires et/ou sanitaires auprès des habitants ou pour passer des messages de cohésion et vivre-ensemble. Les participants aux groupes de discussion ont particulièrement souligné le rôle des chefs de quartier en tant qu'interlocuteurs privilégiés au quotidien.

Le sous-préfet joue un rôle important au sein de localité. Cela se traduit notamment par l'organisation de réunions tous les

mercredis qui rassemblent tous les acteurs institutionnels de la localité : maire, chefs de groupement et de quartier, société civile et leaders religieux, ainsi que les chefs de service. Il organise également des réunions bihebdomadaires autour des questions sécuritaires avec les FSI. Selon les interlocuteurs rencontrés, la concertation entre la sous-préfecture et la mairie est très satisfaisante. La société civile apparaît dynamique et structurée. Les associations collaborent entre elles et la supervision du sous-préfet semble appréciée, selon certains informateurs clés.

Les acteurs économiques sont également structurés : agriculteurs, petits éleveurs et commerçants ont formé des groupements ou associations. Les participants aux groupes de discussion reconnaissent l'utilité d'un tel système, dont le fonctionnement semble donner satisfaction, avec des réunions régulières et une dynamique d'entraide. En revanche, les groupements d'éleveurs auraient disparu après la crise de 2014 et l'arrivée des groupes armés qui auraient pillé les troupeaux.

⁸ L'ordonnance 088-006 de 1988 prévoit l'élection des maires, mais en pratique, le gouvernement nomme des délégations spéciales, avec à leur tête un ou une président(e), qui assure les fonctions de maire.

⁹ Le chef de quartier est le représentant de la communauté. Il est traditionnellement élu par les habitants d'un quartier pour une durée de 10 ans. Les chefs de quartiers élisent à leur tour un chef de groupement, c'est-à-dire un ensemble de quartiers.

Services de base

EAU

La ville de Grimari compte **29 points d'eau** dont plus de la moitié sont **des pompes à pied**, principalement construites par des ONG nationales ou internationales. Le reste des points d'eau sont principalement des puits traditionnels et des sources aménagées.

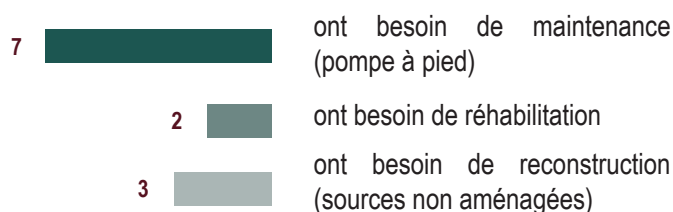


Nombre de points d'eau impliquant des pompes à pied



Nombre de points d'eau fonctionnels et dont l'eau est potable.

Parmi les points d'eau non-fonctionnels :



258

Nombre moyen de ménages utilisant le même point d'eau⁹.

PRINCIPALES BARRIÈRES D'ACCÈS

Le **manque de points d'eau** a été identifié comme la principale barrière d'accès à l'eau potable. Le 3e arrondissement ne compte aucun point d'eau, et le 2e arrondissement dispose uniquement de puits traditionnels non entretenus dont l'eau n'est pas potable.

Par ailleurs, **les conditions d'utilisation des forages pourraient être améliorées**. Les pompes à pied seraient difficiles à manipuler, notamment celles situées dans les 1er, 4e et 5e arrondissements de Grimari.

93 %

Des gestionnaires de services affirment n'avoir pas reçu d'aide pour le fonctionnement de leur service.

PRINCIPALES CONTRAINTES EXPRIMÉES PAR LES GESTIONNAIRES DE SERVICES :



Le manque de matériel



Le manque de ressources financières, pour le fonctionnement



Le manque de ressources financières, pour la maintenance

HYGIÈNE ET ASSAINISSEMENT

La ville de Grimari ne dispose d'**aucune latrine à usage communautaire**. Selon les participants aux groupes de discussion, il existerait des latrines publiques à la gare routière, mais celles-ci seraient non entretenues et donc condamnées. Par conséquent, la plupart des ménages pratiquerait la défécation à l'air libre selon les participants aux groupes de discussion. Quelques ménages, minoritaires, disposeraient de latrines familiales. Faute de ressources financières, les habitants ne seraient pas en mesure de construire des latrines privées.

ASSAINISSEMENT PUBLIC

Bien qu'elle dispose d'un service de voirie, depuis 2015-2016 la municipalité organise, en lien avec le bureau de la jeunesse et les chefs de groupement, des **activités communautaires hebdomadaires de nettoyage de la ville**. Ces activités sont organisées sur la base du volontariat au niveau de chaque groupement ; chaque habitant peut venir avec son matériel pour participer au nettoyage de son quartier. Toute la communauté semble se mobiliser à cette occasion. Cette initiative a également permis le nettoyage de bâtiments administratifs, tels que la mairie, le bureau de la sous-préfecture et la gendarmerie ainsi que de lieux publics comme le stade municipal, le marché central ou encore le centre de santé.

Les autorités ont exprimé des besoins matériels et financiers pour appuyer cette initiative ; fournir une pause-café aux participants permettrait par exemple de récompenser et maintenir la mobilisation communautaire pour ce type d'activités d'intérêt public.

⁹ Selon les gestionnaires de service.

ÉDUCATION

La ville Grimari compte **6 écoles fonctionnelles** : 5 écoles publiques et 1 école privée. La majorité des établissements sont des bâtiments durables construits avant la crise de 2013 par le gouvernement ou une organisation religieuse. Les écoles construites après la crise l'ont été par la communauté elle-même ou une organisation religieuse.

La **quasi-totalité des écoles est endommagée** sur le plan matériel, principalement du fait d'un manque de moyen pour entretenir les bâtiments et de la forte saison des pluies qui cause des dommages chaque année.



Nombre d'écoles répertoriées endommagées sur le plan matériel, principalement par manque de moyens.

108

Nombre moyen d'élèves par salle de classe.

PRINCIPALES CONTRAINTES EXPRIMÉES PAR LES GESTIONNAIRES DE SERVICES :



Le manque de matériel pédagogique et d'équipement de base (table-bancs, tableaux, etc.)



Le manque d'enseignants qualifiés



Le manque de ressources financières des écoles

4,3

Nombre d'enseignants titulaires par école et 1 maître-parent.

La majorité des informateurs clés interrogés estime que **les enseignants titulaires et les maître-parents ne sont pas suffisamment formés** et/ou auraient besoin d'un renforcement de capacités.

PRINCIPALES BARRIÈRES D'ACCÈS

Selon les participants aux groupes de discussion, les familles éprouvent principalement des **difficultés financières** pour payer les fournitures scolaires nécessaires aux enfants pour aller à l'école. La majorité des écoles de Grimari sont payantes et 100% des gestionnaires de service estiment que les parents n'arrivent pas à payer les frais de scolarité, ou difficilement. Ne pas payer ces frais entraînerait le renvoi systématique des enfants de la part des enseignants.

Les participants aux groupes de discussion ont également évoqué le **manque de bâtiments scolaires par rapport au nombre d'élèves** et le manque d'enseignants qualifiés. Par conséquent, les enseignants présents seraient contraints de diviser leurs groupes d'élèves et ne pourraient consacrer qu'une heure de cours par niveau de classe. Les participants aux groupes de discussion ont déploré une baisse de niveau « considérable » des élèves.

Les écoles de Grimari sont accessibles à tous les habitants mais les 1^{er}, 5^e et 6^e arrondissements sont les plus isolés car les enfants de ces zones doivent parcourir environ 5 à 6 km aller/retour par jour, à pieds, pour se rendre dans une école publique.

1 800

Coût moyen de l'inscription scolaire par enfant pour une école publique, en XAF.

L'accès est contraint, en particulier pour les filles qui sont réquisitionnées pour les travaux ménagers au détriment de l'école.

SANTÉ

La ville de Grimari compte **2 centres de santé fonctionnels** publics, dont 1 hôpital de district, tous les deux construits par l'Etat. L'hôpital de district a été endommagé sur le plan matériel avec des dégâts modérés selon le gestionnaire de service interrogé. Il jouit d'un accès à un point d'eau communautaire mais aucun générateur n'est disponible pour assurer le fonctionnement optimal de l'hôpital.

Les deux centres sanitaires disposent d'en moyenne 3 latrines fonctionnelles, séparées par genre.

1,5

Nombre moyen de médecins qualifiés présents dans chaque centre de santé.

PRINCIPALE CONTRAINTE EXPRIMÉE PAR LES GESTIONNAIRES DE SERVICES :



Le manque de ressources financières

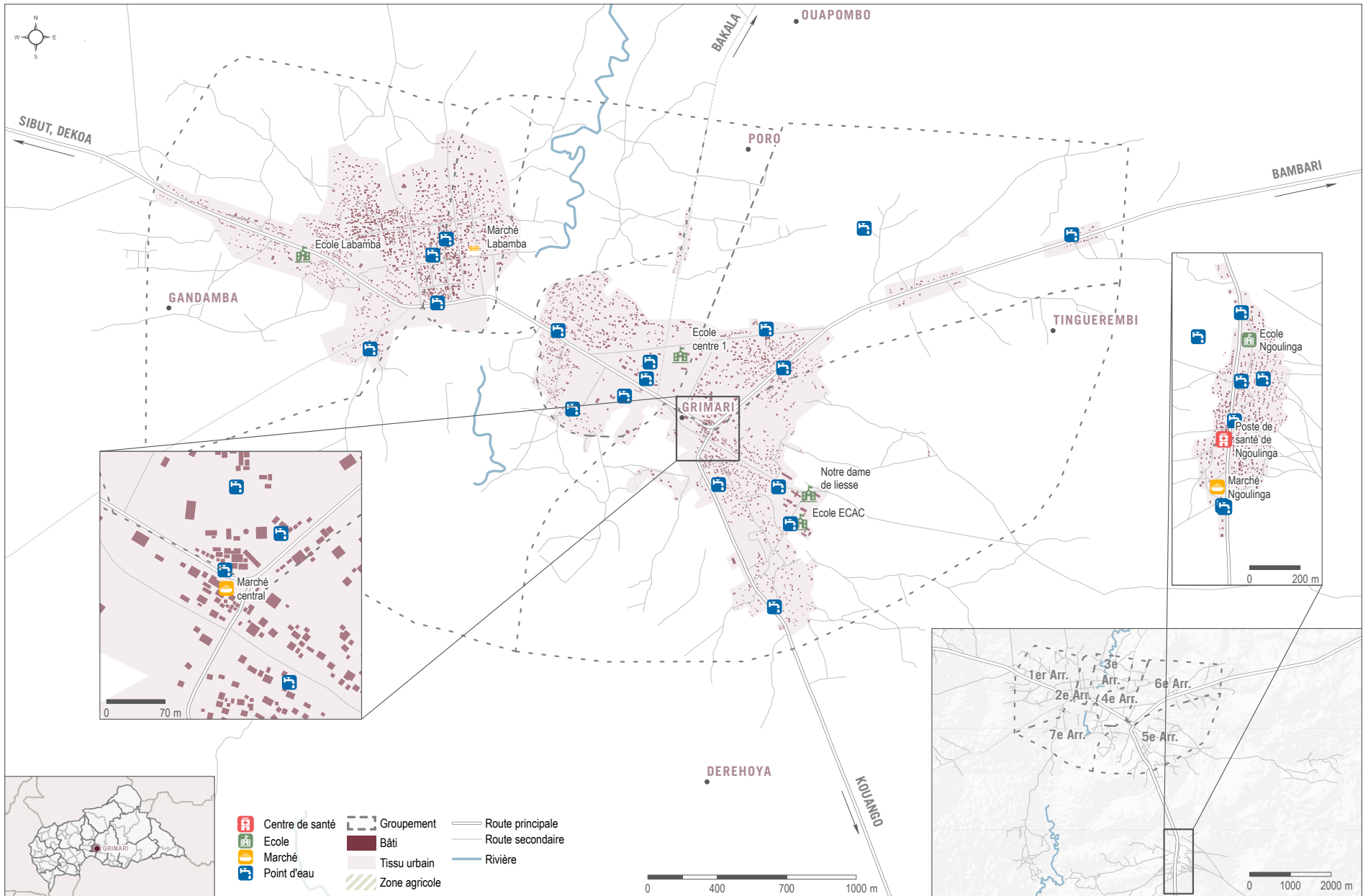
PRINCIPALES BARRIÈRES D'ACCÈS

Le manque de moyens financiers des ménages a été rapporté par les participants aux groupes de discussion comme la principale barrière d'accès aux services de santé. **Les familles ne disposent pas de suffisamment de ressources pour payer à la fois les consultations et les médicaments.** Selon les participants aux groupes de discussion, les médicaments de bonne qualité seraient souvent trop chers. Par conséquent, beaucoup d'habitants s'orienteraient vers la médecine traditionnelle, moins chère, ou s'endetteraient auprès de proches. Les pratiques traditionnelles sont peu ou pas encadrées et peuvent donc présenter plus de risques pour les patients.

Par ailleurs, les participants déploraient la **mauvaise qualité de l'accueil des patients** principalement dûe au manque de personnel qualifié et au manque d'équipements pour faire des examens médicaux.

L'hôpital de district de Grimari est accessible à tous les habitants, mais comme pour les infrastructures scolaires, les habitants des 1^{er}, 5^e et 6^e arrondissements sont les plus isolés car ils doivent parcourir environ 5 à 6 km aller/retour, à pieds, pour se rendre dans cette structure sanitaire. Certains participants aux groupes de discussion ont expliqué que les services étaient de moins bonne qualité dans les petits postes de santé.

Cartographie des services



Filières économiques

AGRICULTURE

Sur le plan agro-écologique, Grimari se trouve dans la zone guinéenne de la RCA, dite zone vivrier-élevage. Elle dispose d'un climat particulièrement propice à la production de racines et tubercules (manioc, igname, taro et patate douce) et la production maraîchère¹⁰. De fait, la majorité des habitants de la ville sont investis dans :

- Les cultures vivrières : le manioc, le maïs, les haricots la courge et les arachides ;
- Les cultures maraîchères : principalement le sésame ;
- Les cultures de rente, à la marge : le café.

La zone de production agricole entoure la ville de Grimari, dans un rayon de 5 à 10 km autour du centre-ville. D'après les informations recueillies, l'agriculture est pratiquée individuellement, en famille principalement, ou au sein de groupements agricoles. Les acteurs économiques rencontrés ont identifié **l'agriculture comme l'activité la plus dynamique de la zone** car les productions agricoles permettent d'alimenter le commerce et contribuent donc à l'économie locale. Les femmes sont notamment beaucoup impliquées dans la vente des produits agricoles.

Il existe des groupements agricoles à Grimari. Ces derniers seraient au nombre de 152 selon un informateur clé et la plupart auraient été formés avant la crise de 2013-2014. Les groupements d'intérêts ruraux (GIR) formés dans la cadre de la culture du coton auraient servi de modèle pour les cultivateurs de la zone. L'adhésion est volontaire et payante¹¹. Tous les groupements disposent d'un statut et d'un règlement intérieur selon les participants aux groupes de discussion. D'après eux, la structuration de la filière est bénéfique car elle permet aux cultivateurs d'atteindre un plus grand rendement de production. En 2019-2020, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) aurait appuyé financièrement quelques groupements agricoles, et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aurait également distribué des semences.

Les participants ont confié que leur production était plus importante avant la crise de 2013 du fait de la pratique de la culture attelée. La culture du coton avait permis la diffusion de cette technique agricole. Les pillages survenus pendant les événements de 2014 à Grimari ont contraint la plupart des planteurs à s'orienter vers l'agriculture vivrière.

La production agricole est à la fois consommée (surtout les productions de manioc et de maïs) et vendue localement. Les acteurs économiques ont mentionné la venue d'acheteurs soudanais et tchadiens à Grimari, au minimum une fois par mois, avant les événements de 2014. Ils venaient notamment s'approvisionner en café. A présent, **pour le café, les grossistes viennent de Bangui ou Bambari.** Selon un informateur clé, la production locale de riz aurait baissé depuis 2014 en raison des distributions des ONG.

De façon générale, les participants aux groupes de discussion sur les filières économiques ont estimé que la demande pour les produits agricoles était forte. Les principales difficultés évoquées par les cultivateurs lors des groupes de discussion, pour la conduite de leurs activités, sont liées à :

- Un manque de semences en période culturale (saison pluvieuse) ;
- La saisonnalité : en saison sèche par exemple certains champs sont brûlés.

Le tableau en page suivante présente une analyse plus détaillée des forces, faiblesses, opportunités et menaces (FFOM)¹² de la filière agricole à Grimari.

¹⁰ Stratégie de développement rural, de l'agriculture et de la sécurité alimentaire (SDRASA) 2011 – 2015, ministère de l'Agriculture.

¹¹ Aucune information claire sur le prix d'adhésion n'a été obtenue.

¹² Les faiblesses, forces, opportunités et menaces ont été identifiés par les personnes ressources rencontrées pour échanger sur les secteurs économiques clés de la ville de Grimari.

Tableau 1. Analyse forces, faiblesses, opportunités et menaces (FFOM) de la filière agricole à Grimari

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
<p>Structuration de la filière en groupements agricoles.</p> <p>Fort potentiel en terres agricoles et irrigables¹³.</p>	<p>Pratiques agricoles traditionnelles : pratiques artisanales.</p> <p>Difficultés financières des agriculteurs pour payer les ouvriers.</p> <p>Manque de connaissances techniques pour l'optimisation des cultures (choix du sol et des semences).</p> <p>Manque d'intrants agricoles sur les marchés locaux.</p>	<p>Retour à la pratique de la culture attelée et modernisation des pratiques agricoles.</p> <p>A long terme, relance des cultures de rente avec un appui de l'Etat notamment pour la tarification.</p>	<p>Vulnérabilité aux aléas climatiques (feux de brousse).</p> <p>Destruction des cultures par des insectes.</p> <p>Insécurité liée à la présence de groupes armés.</p>

¹³ Programme de Développement de la région 4, ministère de l'Agriculture et du développement rural.

ÉLEVAGE

La zone agro-écologique guinéenne dans laquelle se trouve Grimari est particulièrement propice à l'élevage de gros bétail¹⁴. Toutefois, depuis les événements de 2014, **les habitants de Grimari sont exclusivement engagés dans l'élevage de petit bétail** (porcins, caprins, volailles et moutons). Cette pratique concerne aussi bien les hommes que les femmes issus de toutes les ethnies présentes dans la ville.

Les participants aux ateliers cartographiques ont confié que le gros élevage avait disparu dans la zone de Grimari suite aux événements de 2014 avec la fuite des communautés peules traditionnellement investies dans l'élevage bovin. Il existe d'ailleurs des couloirs de transhumance aux abords de Grimari, derrière le

village Ngoulinga, à Tinguéré et Mété. Il n'y a pas eu de modification du tracé de ces couloirs de transhumance selon les participants aux ateliers de cartographie participative.

Le petit bétail est acheté localement et de façon individuelle par chaque éleveur grâce à ses fonds propres. La structuration en filières a disparu avec les événements de 2014 selon les participants aux groupes de discussion. Les vols de bétails auraient découragé les éleveurs à se réunir à nouveau en groupements.

Les principales difficultés évoquées par les éleveurs au cours des groupes de discussion sont relatives à :

- Des mésententes entre voisins ;
- L'insécurité autour de la ville de Grimari.

Tableau 2. Analyse forces, faiblesses, opportunités et menaces (FFOM) de la filière agricole à Grimari

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
<p>Savoir-faire.</p> <p>Petit élevage souvent couplé avec la pratique de l'agriculture.</p>	<p>Manque de produits vétérinaires localement pour traiter les bêtes en cas d'épidémies. Ils ne sont disponibles qu'à Bangui (frais de transport additionnels).</p> <p>Faible structuration de la filière.</p> <p>Manque de moyens financiers pour acheter des jeunes bêtes et leur construire des enclos adaptés.</p>	<p>Mise en place d'un dépôt local pour les produits vétérinaires.</p> <p>Formation technique et pratique sur les soins des bêtes en cas de maladie.</p> <p>Possibilité de vente locale, ce qui représente un revenu pour la municipalité <i>via</i> les taxes.</p>	<p>Insécurité sur les axes et dans la localité (risques de mort ou vols de bétails).</p> <p>Exposition des bêtes aux maladies, particulièrement en saison des pluies.</p>

¹⁴ Stratégie de développement rural, de l'agriculture et de la sécurité alimentaire (SDRASA) 2011 – 2015, ministère de l'Agriculture.

COMMERCE

La ville de Grimari compte **3 marchés fonctionnels**, y compris en saison des pluies. Les trois marchés sont couverts. Le commerce a été cité comme **seconde activité porteuse** à Grimari par la quasi-majorité des autorités locales rencontrées.

Le marché central, au niveau du rond-point

Ce marché est ouvert tous les jours entre 6h et 17h. Le marché est accessible pour toutes les communautés de Grimari. **L'approvisionnement en denrées alimentaires se fait localement**, notamment auprès des villages sur les axes vers Possel, Kouango ou Bakala. Ce sont principalement les femmes qui sont en charge de l'acheminement et de la vente des denrées sur le marché. Les participants aux groupes de discussion ont jugé la disponibilité des biens alimentaires moyenne en raison de la saison des pluies notamment qui entraîne une pénurie de certains produits vivriers comme le manioc ou la viande. Par ailleurs, le niveau de prix est trop élevé selon les communautés interrogées.

Les produits non alimentaires sont principalement acheminés depuis Bangui et Bambari. Les commerçants achètent individuellement auprès de grossistes. Les biens vendus dans les boutiques sont des articles alimentaires tels que le sucre, le sel, la farine et l'huile ; et des articles divers comme les lampes, les pagnes, les chaussures. La demande pour ces produits est considérée comme forte par les commerçants interrogés lors des groupes de discussion.

Le marché Labamba

Ouvert tous les jours, en journée, ce marché se situe à l'entrée de la ville sur l'axe Sibut. Il s'agit du **marché principal de la ville** car mieux approvisionné en biens alimentaires et non alimentaires. Ce marché a été aménagé par la mairie et la communauté. Les commerçants s'approvisionnent localement auprès de grossistes présents sur place et depuis Bangui une fois par mois.

Selon plusieurs informateurs clés, les boutiques du marché Labamba auraient été « récupérées » par certains habitants de Grimari en 2014 lors de la fuite de la communauté musulmane qui était traditionnellement investie dans les activités de commerce. Ainsi, beaucoup de commerçants seraient hostiles au retour de la communauté musulmane dans la ville (voir section « Justice et cohésion sociale », page 22).

Le marché Ngoulinga

Ce marché, ouvert tous les jours, dans la journée, est situé au niveau du village Ngoulinga au sud de Grimari sur l'axe Kouango. Comme pour les autres marchés, les prix sont jugés instables et trop élevés par les habitants interrogés.

Localement, les commerçants disposant d'une boutique sont exclusivement des hommes. Les femmes, quant à elles, vendent principalement les denrées alimentaires qu'elles et leur famille cultivent.

Les trois marchés de Grimari ont été construits et continuent d'être gérés par la mairie. La communauté a parfois contribué à l'aménagement des marchés. La taxe communale prélevée via la collecte des tickets, 95 XAF en moyenne, permet de réaliser quelques investissements d'aménagement du marché selon un informateur clé. Toutefois, la plupart des gestionnaires de services ne connaissent pas la finalité de cette taxe.

PRINCIPALES CONTRAINTES EXPRIMÉES PAR LES GESTIONNAIRES DE SERVICES :



Le manque de ressources financières



Le manque de sécurité dans la localité



Le manque de sécurité sur les axes en raison de la présence de groupes armés.

Selon les gestionnaires de marché, les marchés de Grimari attireraient des personnes venant en moyenne de 60 kilomètres aux alentours de la ville. Toutefois, les revenus seraient faibles, notamment en saison pluvieuse. La saison pluvieuse est aussi la période culturelle, tous les clients préféreraient donc s'investir dans leurs travaux champêtres et délaisseraient les marchés. La dégradation de la route empêcherait également un bon approvisionnement en marchandises.

De façon générale, l'approvisionnement des commerçants se fait de manière individuelle et directement auprès des producteurs ou des grossistes. Certains commerçants sont réunis au sein d'associations de commerçants, qui réalisent des réunions hebdomadaires.

Au cours des groupes de discussion certains commerçants ont mentionné l'aide apportée par plusieurs ONG internationales aux commerçants locaux sous la forme d'un appui financier direct afin de renforcer leurs fonds de commerce. Les bénéfices de cette action ne semblent pas avoir été durables et suffisants puisque les gestionnaires de marché ont confié n'avoir reçu aucune aide au fonctionnement et n'avoir aucun contact avec les ONG locales ou internationales en ce sens.

PRINCIPALES BARRIÈRES D'ACCÈS

La principale difficulté évoquée par les répondants issus de la communauté concerne les infrastructures. **Les marchés sont jugés trop petits**, il n'y a pas assez de place pour les vendeurs selon eux. L'insalubrité des marchés, non entretenus et non organisés, a également été mentionnée de même que l'absence de latrine.

D'autre part, les répondants ont déploré des prix élevés en particulier pour les denrées alimentaires, ainsi que les pénuries répétées de certains produits comme la viande de bœuf.

Gouvernance locale

REPRÉSENTATION

L'enquête a fait ressortir que les **chefs de quartier sont identifiés comme les premiers interlocuteurs des communautés et considérés comme leur représentant direct**. Ils apparaissent comme des intermédiaires essentiels, dotés d'un rôle clé dans la transmission des informations entre la population et la mairie. L'information est notamment relayée à travers des réunions régulières au sein des quartiers, pour évoquer les sujets de cohésion sociale, de salubrité et de services de base. Ils sont désignés comme les interlocuteurs privilégiés par les habitants qui obtiennent auprès d'eux des conseils et un soutien dans la gestion et la résolution de certains conflits (adultère, bagarres). Les chefs de quartier assureraient également un rôle de médiation avec les groupes armés lors d'épisodes de détention de membres de la communauté notamment.

Les **leaders religieux** constituent également, selon les participants aux groupes de discussion, des interlocuteurs de confiance. Ils prodiguent des conseils et agissent en médiateurs pour les litiges familiaux. Enfin, le président de la jeunesse est identifié par un certain nombre d'enquêtés comme un acteur positif et dynamique de la communauté.

Lors de l'enquête, il a été parfois reproché aux chefs de quartier de ne pas garder l'impartialité nécessaire dans le cadre du travail avec les ONG. Selon les participants aux groupes de discussion, certains chefs privilégieraient parfois leurs proches pour participer aux activités. En cas de mauvais comportement des chefs de quartier, la population dit pouvoir aller se plaindre auprès des chefs de groupe ou à la mairie. Les participants aux groupes de discussion semblent également souhaiter un mécanisme de contrôle et de sanction envers les leaders religieux. La redevabilité du maire auprès des habitants est *de facto* réduite par l'absence d'élection et le processus de nomination par décret présidentiel (voir encadré ci-contre).

Dans le cadre de la décentralisation en République centrafricaine, les collectivités territoriales ont pour mission d'encourager le développement économique, social et environnemental local. Les services déconcentrés de l'Etat assistent quant à eux les collectivités dans l'exercice de leurs missions, dans leurs domaines de compétences techniques respectifs. Les principes de la décentralisation et domaines de compétence des communes sont régis par l'ordonnance 088-006 de 1988¹⁵, mais ne semblent pas être appliqués¹⁶. Notamment, la grande majorité des communes ont le statut de délégations spéciales, dont le maire est nommé par le gouvernement et non élu par les habitants. Les compétences des collectivités devraient être étendues et clarifiées par l'adoption d'un nouveau Code des collectivités territoriales et circonscriptions administratives dans le courant de l'année 2020.

¹⁵ Ministère de l'Administration du territoire et de la décentralisation, Ordonnance 088-006, du 5 février 1988, portant création des collectivités territoriales et des circonscriptions administratives.

¹⁶ A titre d'exemple, l'ordonnance prévoit l'élection des maires. Or ces derniers sont toujours nommés à la tête de délégations spéciales.

JUSTICE ET COHÉSION SOCIALE

Les groupes de discussion avec la communauté ont fait apparaître une **appréciation plutôt dégradée de la cohésion sociale**. En particulier, une hostilité envers la communauté musulmane a été notée. Cette communauté a fui dans sa quasi-totalité en 2014 sous la menace des groupes armés. Plusieurs personnes ont d'ailleurs émis des doutes sur les conditions de retour de ces personnes dans la ville de Grimari, et ce pour deux raisons principales :

- Leurs habitations ont été rasées et les terrains utilisés pour reconstruire des habitations ;
- La fuite des communautés musulmanes, traditionnellement investies dans les activités de commerce, a ouvert une opportunité pour certains habitants de la ville de se lancer dans cette activité et d'ouvrir un petit commerce. Il serait donc mal vu que les communautés reviennent et tentent de « reprendre leur place ».

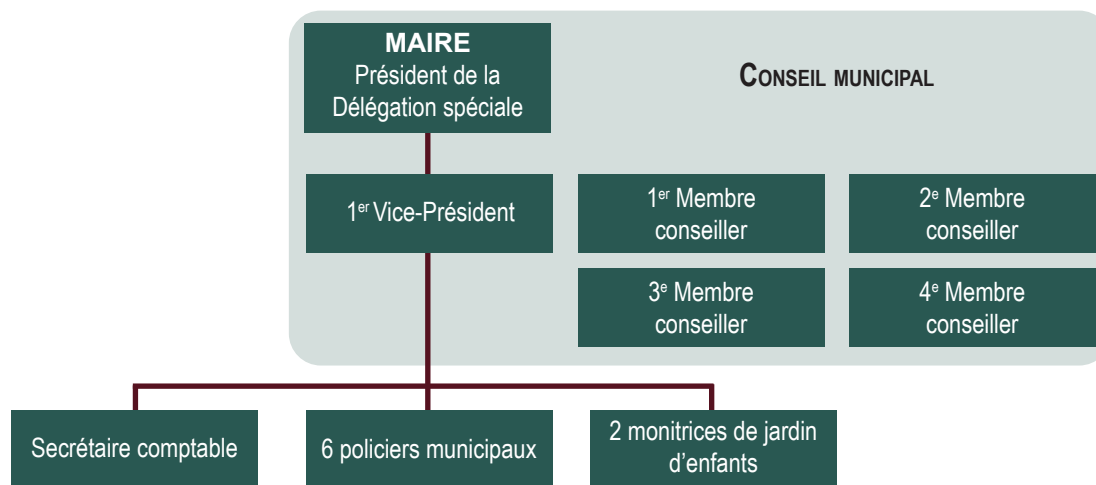
Plusieurs initiatives individuelles de réinstallation ont été tentées ces dernières années mais ont la plupart du temps rencontré l'hostilité des groupes armés ou de certains membres de la population. La communauté musulmane actuelle se composerait

de moins de 5 ménages selon un informateur clé. D'après les résultats de l'enquête, le souvenir encore vivace des exactions passées, la présence toujours active d'un groupe armé dans la ville et sur les axes ainsi que l'opposition des commerçants locaux ne favoriseraient pas le retour de cette communauté.

Certains informateurs clés soulignent l'importance que pourrait revêtir l'existence d'une **radio communautaire** dans l'apaisement des divisions à travers l'éducation et la sensibilisation des jeunes. Un comité de sensibilisation avait d'ailleurs été mis en place en 2016 à l'initiative du maire avec le soutien de la MINUSCA civile. Il n'existe plus aujourd'hui du fait, selon les informateurs rencontrés, d'un certain découragement.

La **justice locale est rendue au niveau de la mairie et de la gendarmerie** sous la supervision du sous-préfet. La mairie se charge traditionnellement des affaires coutumières et familiales (divorces, violences basées sur le genre) si elles n'ont pas pu être réglées au niveau des chefs de quartier. Le maire, appuyé par les membres du conseil municipal, tente de régler les litiges à l'amiable. La gendarmerie peut, le cas échéant, prendre le relais si aucun accord n'est trouvé. Elle se charge également des délits plus graves : vols, crimes. Selon un informateur clé, les groupes armés peuvent parfois se rendre acteur d'une justice « populaire » autour des affaires de sorcellerie notamment.

Diagnostic institutionnel



Le conseil municipal de Grimari rassemble le président de la délégation spéciale, nommé en avril 2020, une vice-présidente et 4 membres conseillers, exclusivement des hommes. Le conseil doit se réunir une fois par an. Son rôle est, selon les informateurs clés rencontrés, d'évaluer les besoins et difficultés de la commune et d'élaborer le budget en conséquence en veillant à contrôler l'équilibre entre les recettes et les dépenses. Le sous-préfet préside la réunion annuelle du conseil municipal, assisté du contrôleur financier, résidant à Bambari. Le budget prévisionnel de l'année suivante y est élaboré et validé.

Le président de la délégation spéciale supervise l'Etat civil, préside le tribunal de conciliation et contrôle la gestion courante du budget, appuyé par le secrétaire comptable. Il est l'unique ordonnateur des dépenses de la localité. La vice-présidente de la délégation spéciale assiste le président, notamment pour certains actes d'Etat civil et assure la liaison avec les organisations féminines comme l'Organisation des femmes centrafricaines (OFCA). Elle joue également un rôle de soutien auprès des jeunes filles en difficulté. La mairie compte ensuite cinq agents de police municipale qui assurent notamment la collecte des taxes sur les marchés ainsi que deux monitrices de jardin d'enfants. Des réunions du personnel sont organisées chaque fin de semaine.

Théoriquement, les principales ressources financières propres de la mairie sont : les taxes sur le marché, les frais de plainte et de convocation au tribunal ainsi que les frais d'Etat civil. La mairie reçoit également des subventions d'Etat ainsi qu'une part des revenus fiscaux prélevés par les services de l'Etat : 45% des amendes délivrées par la gendarmerie, 45% des patentes payées par les commerçants et artisans locaux, 60% du permis de port d'arme pour la chasse et du permis de moyenne chasse. Enfin, les réseaux téléphoniques Orange et Telecel payent une redevance à la municipalité pour le droit d'émettre sur la

commune. Les principaux postes de dépense de la mairie sont les salaires et indemnités des membres de la délégation spéciale et des employés ainsi que les dépenses de fonctionnement (fournitures de bureau, frais de mission, fêtes publiques et cérémonies).

Le sous-préfet a, quant à lui, sous son autorité des représentants des services déconcentrés de l'Etat : un divisionnaire des Impôts, un chef de canton forestier, le directeur de la maison des jeunes et de la culture (chef de service jeunesse et sport), le chef de brigade de l'Office des réglementations de la commercialisation et du contrôle du conditionnement des produits agricoles (ORCCPA) et son adjoint chargés de contrôler et gérer les taxes sur les produits agricoles et enfin un agent spécial chargé du recouvrement des taxes municipales. La sous-préfecture compte également un secrétaire général qui peut assurer l'intérim du sous-préfet le cas échéant.

Autoévaluation des organisations de la société civile (OSC)

Les équipes AGORA ont utilisé une version adaptée et allégée de l'outil *Taking the Lead* développé par OXFAM, dans chacune des 21 localités ciblées. Dans le cadre de RELSUDE, *Taking the Lead* consiste en l'autodiagnostic des capacités des OSC. Les OSC sont identifiées à travers un appel à manifestation d'intérêt. Puis, sur la base d'une grille de critères élaborée avec OXFAM, entre 5 et 10 organisations sont conviées à un atelier pour autoévaluer leurs capacités techniques et organisationnelles, en tant qu'acteur de la ville. La méthodologie adoptée consiste en des groupes de discussion conduits par des animateurs sur la base d'un guide. La liste des critères comprend des aspects administratifs (statut officiel et règlement intérieur), techniques (domaines et approches d'intervention) et qualitatifs (perception de l'Organisation sur ses actions et impacts au niveau local). **L'analyse ci-dessous a été réalisée par OXFAM** sur la base des données collectées par AGORA auprès des OSC.



Capacité d'intervention

Les OSC de Grimari affichent une capacité de collaboration, d'organisation collective assez stable. Elles disposent d'une instance de coordination même si celle-ci connaît quelques difficultés dans son fonctionnement (notamment en termes de transparence, d'alternance et de contrôle par les pairs). Par ailleurs, la structuration interne de chaque OSC est un défi en ce sens qu'elles manquent d'outils et de connaissances pratiques sur la gestion opérationnelle d'une organisation. Elles font souvent preuve d'une grande opacité dans la gestion des structures organiques ce qui déteint sur leurs actions collectives. Elles sont conscientes à la fois de leur potentiel mais aussi des obstacles auxquels elles font face. Un processus de renforcement en parcours managérial les aiderait à jouer pleinement leur rôle dans la localité.

Capacité organisationnelle et structurelle

Les capacités d'intervention des OSC de la ville de Grimari s'articulent autour des domaines suivants : eau, hygiène et assainissement, santé et protection, sécurité alimentaire et éducation. L'approche d'intervention mise en place par les OSC est assez intéressante parce qu'elle prend en compte toutes les catégories de personnes, sans distinction de sexe, d'âge ou d'origine socio-ethnique. Cependant, leurs interventions ne s'inscrivent pas dans une planification stratégique ni pour leur organisation ni en lien avec leur contribution au relèvement de la ville ; elles apparaissent plutôt dans une logique de prestation de service. Aussi, les mécanismes opérationnels des interventions n'incluent pas les autorités politico-administratives pendant les phases d'identification des besoins et la mise en œuvre des activités, ce qui est une conséquence de l'absence d'une planification stratégique.

Redevabilité, autonomisation et participation citoyenne

Les OSC de la localité ne se sont pas assignées des objectifs de redevabilité envers les bénéficiaires et les autorités locales. Elles ont elles-mêmes en leur sein des difficultés de transparence.

Aucune stratégie d'autonomisation des communautés n'est mise en place. Par ailleurs, les OSC ne prennent pas suffisamment d'initiative et ne sont pas force de proposition dans la dynamique du relèvement local. Le faible niveau d'implication des OSC dans le processus de la gouvernance locale s'explique en partie par la méconnaissance de leur rôle mais également par des problématiques de compétences transversales, dont elles ne disposent pas à ce jour.

Besoin d'appui et d'accompagnement des OSC

Suite à l'analyse des dysfonctionnements et problématiques stratégiques, managériaux et opérationnels relevés par les OSC, les axes de renforcement des capacités ci-après les aideraient à apporter leur contribution dans le processus de relèvement durable de la localité de Grimari.

Axes prioritaires :

- Gouvernance associative : vision, valeurs, transparence et mandat relatif au relèvement local, planification stratégique, gestion financière ;
- Gestion opérationnelle : gestion de projet et mécanisme local de suivi évaluation, planification opérationnelle, structuration du travail, normes humanitaires (approche, méthodes, outils), participation citoyenne et redevabilité (approche, méthodes, outils), diagnostic des besoins des communautés.

Axes secondaires :

- Capitalisation et apprentissage des leçons apprises ;
- Développement local (approche, méthodes, outils).



Planification du relèvement

GRIMARI

INTERVENTIONS	STRATÉGIE DE MISE EN OEUVRE	
PRIORITÉ 1 : Réhabiliter, construire et traiter les infrastructures hydrauliques		
<ol style="list-style-type: none"> 1. Réhabiliter et traiter les puits traditionnels dans les quartiers Azoumbaï et Labamba en priorité 2. Réhabiliter les pompes et pistons des forages existants 3. Construire des clôtures autour des forages 4. Construire de nouveaux forages dans les quartiers les plus peuplés, au moins 2 nouveaux forages par arrondissement 5. Construire un point d'eau au niveau du centre administratif et en milieu scolaire 6. Entretenir les sources traditionnelles 	<p>La mairie et la sous-préfecture, en lien avec les chefs de quartier, pourraient identifier les quartiers prioritaires qui ne disposent d'aucun point d'eau. Ils pourraient également identifier les ouvrages défectueux ainsi les puits et sources qui ont un fort débit et qu'il faudrait réhabiliter/aménager en priorité.</p> <p>L'accord de la mairie est obligatoire pour engager des travaux sur un terrain public.</p> <p>Les chefs de quartier pourraient assurer la mobilisation communautaire pour rassembler les ouvriers nécessaires. Toutefois, aucun technicien n'est présent sur place.</p> <p>L'Agence nationale de l'eau et de l'assainissement (ANEA) est l'organe étatique en charge de la construction des forages en RCA. Les limitations financières, humaines et logistiques de l'agence limitent le déploiement d'agents dans la ville de Grimari. Les normes et directives en matière d'eau et d'assainissement en milieu rural et semi-urbain de l'ANEA est le document de référence en matière de normes relatives aux points d'eau et à leur fonctionnement. En particulier les sections V et VII traitent des normes en matière de construction de forages et d'aménagement des sources.</p> <p>Les priorités identifiées par la communauté pour la construction de nouveaux ouvrages concernent les lieux publics comme les écoles, le centre administratif et l'hôpital. Cela est en lien avec les normes de l'ANEA qui prévoient que « tout village doté d'une école à cycle complet ou d'une formation sanitaire avec salle d'accouchement doit disposer d'un point d'eau et d'un bloc de latrines ». Les types de pompes à motricité humaine (PMH) homologués en RCA sont « Vergnet » et « India » dont les pièces de rechange coûteraient moins chers et se trouveraient plus facilement¹⁷.</p>	<p>Un comité de gestion (COGES) devrait être mis en place pour chaque nouveau forage. Ce COGES devrait être renouvelé chaque année, comme le prévoient les normes, par assemblée communale. Il pourrait être mis en place avant de démarrer les activités de réhabilitation ou construction afin de pouvoir impliquer l'ensemble des membres dans tout le processus¹⁸. Les membres pourraient ainsi bénéficier de démonstrations pratiques et être en mesure d'assurer eux-mêmes des petits travaux de maintenance par la suite. Le partage des plans du point d'eau en amont avec le COGES serait une bonne pratique : les membres pourraient donner leur avis sur les aménagements prévus (type de clôture, type de matériaux, etc.).</p> <p>Enfin, il serait intéressant d'impliquer les chefs de quartier dans les comités de gestion pour la relation entre les comités et la mairie. Le prix d'accès à l'eau devrait être décidé en assemblée de quartier, par les communautés, comme le prévoient les normes.</p>

¹⁷ Entretien avec un expert technique eau, hygiène et assainissement (EHA), ACTED, novembre 2020.

¹⁸ Entretien avec un expert technique eau, hygiène et assainissement (EHA), ACTED, novembre 2020.

INTERVENTIONS

STRATÉGIE DE MISE EN OEUVRE

PRIORITÉ 2 : Appuyer les comités de gestion

1. **Doter les COGES en équipement de maintenance et réparation (pédales, joints, pompes de rechange)**
2. **Créer un comité de gestion sous-préfectoral pour la gestion des forages, avec une caisse de solidarité commune aux COGES**
3. **Former les COGES sur les techniques de réparation**
4. **Doter les COGES en matériel pour les clôtures (ciment, cadenas, cordes, peinture)**

La dotation en matériel pourrait être soutenue par un appui des commerçants locaux qui pourraient assurer l'approvisionnement en pièces détachées. Par ailleurs, la mise en place d'un magasin de pièces de rechange serait une possibilité. Il serait construit localement et doté en pièces de rechange par un partenaire humanitaire (minimum 2 exemplaires de chaque pièce technique par point d'eau existant dans la localité ; s'il y a 5 points d'eau on dotera le magasin de 10 cylindres, 10 pompes, etc.)¹⁹.

Un comité de gestion devrait être mis en place pour ce magasin. Il serait préférable que les pièces vendues soient légèrement en deçà du prix du marché pour que les comités de gestion des points d'eau soient en mesure de payer les pièces dont ils ont besoin. Pour assurer la durabilité de ce magasin, un plaidoyer pourrait être fait auprès des partenaires de la zone pour qu'ils donnent le reliquat de matériel dont ils disposent à la fin de leurs projets.

Une alternative à plus court terme pourrait être de rendre les comités plus autonomes sur ces aspects et de les former pour qu'ils fabriquent eux-mêmes les petites pièces avec des matériaux locaux recyclés²⁰.

La communauté a proposé la mise en place, par la mairie, d'un comité de gestion en charge de superviser les comités de gestion des points d'eau. Il s'agirait d'une équipe de suivi dont les membres seraient des personnes élues ou choisies parmi les membres de la communauté. Cela apparaît nécessaire car les comités de gestion ont des problèmes de gestion selon les participants aux ateliers de planification. Les COGES n'arriveraient pas à faire respecter les règles de fonctionnement comme les heures d'ouverture entraînant ainsi des problèmes de surutilisation des services dans la ville.

Il est justement prévu par les normes de l'ANEA la mise en place d'un comité communal de gestion des points d'eau (CCPE) dont

les membres sont élus parmi les membres des COGES pour un mandat d'un an renouvelable. Le CCPE a pour rôle de gérer les fonds d'une « caisse eau » locale, commune à tous les COGES. La recommandation communautaire est donc en lien avec les normes nationales.

L'ANEA est normalement en charge de la formation des COGES. A défaut de pouvoir se déplacer dans la localité, l'agence pourrait fournir les modules de formation dont elle dispose. Les modules de formation sont disponibles au niveau de la direction générale à Bangui. La collaboration entre une ONG, l'ANEA et le collègue technique de développement rural (CTDR) serait possible sur cet aspect de formation. Comme mentionné plus haut, les COGES devraient être formés suffisamment en amont pour participer à l'ensemble des travaux et pouvoir être formés sur les aspects techniques.

Toutefois, pour les réparations, les COGES sont censés faire appel à des artisans réparateurs formés dans la localité. Les artisans réparateurs pourraient être identifiés au sein de la communauté par la mairie, en lien avec les chefs de quartier. Ils devraient être formés par l'ANEA ou une ONG. La durée minimale de formation est de 5 jours et doit comprendre des modules théoriques et pratiques. L'ANEA estime qu'il serait nécessaire de former 1 artisan réparateur pour 15-30 pompes, dans un rayon de 30 à 50 km.

Une fois mis en place, le comité communal pourrait s'engager à sensibiliser les chefs de quartier aux questions d'eau et d'hygiène, pour que ces derniers diffusent les messages plus largement aux habitants de Grimari.

¹⁹ Entretien avec un expert technique eau, hygiène et assainissement (EHA), ACTED, novembre 2020.

²⁰ Entretien avec un expert technique eau, hygiène et assainissement (EHA), ACTED, novembre 2020.

Hygiène et assainissement

INTERVENTIONS

STRATÉGIE DE MISE EN OEUVRE

PRIORITÉ 1 : Construire des infrastructures d'hygiène

1. **Construire des latrines publiques séparées par genre :**
 - A la gare routière (x2) ;
 - Dans chaque marché : Labamba, Ngoulinga et Marché Central (x1) ;
 - A l'hôpital (x1) ;
 - Dans les églises (x1) ;
 - Dans les écoles (x1) ;
 - Au stade municipal (x1) ;
 - Pour le lieu de réunion de la plateforme féminine (x1).
2. **Installer des points de lavage de mains dans les lieux publics**
3. **Encourager la construction de latrines privées**

Les latrines publiques doivent être gérées par la mairie qui en assure également l'entretien. La construction pourrait se faire en saison sèche grâce à la mobilisation des ouvriers locaux, notamment pour les aspects de maçonnerie. Le travail en THIMO ne pourrait être envisagé qu'à condition que la supervision soit assurée par un technicien sur place.

Un comité de gestion devrait être mis en place pour les latrines construites selon les normes de l'ANEA. Pour le secteur sanitaire en particulier, le service d'assainissement de l'hôpital pourrait assurer la gestion des latrines. En ce qui concerne le milieu scolaire, les APE sont généralement en charge de la gestion des points d'eau et des latrines. Un « club hygiène » pourrait être mis en place pour impliquer les élèves dans la maintenance des infrastructures et les sensibiliser plus largement sur la thématique de l'hygiène et l'assainissement.

Concernant les latrines privées, la communauté pourrait prendre en charge la responsabilité de creuser les fosses tandis qu'une ONG partenaire pourrait s'occuper de couler les dalles de béton nécessaires. Une dotation en matériel serait nécessaire pour achever l'aménagement des latrines (ciment et tôles). Les dotations pourraient être distribuées *via* les chefs de quartier. Une dotation de produits de traitement/désinfection pour l'entretien pourrait également être envisagée. Pour ce genre de projet, la présentation du projet auprès des autorités locales est très importante pour clarifier le processus de sélection des bénéficiaires. Pour éviter les tensions, une approche zonale/territoriale, focalisée sur un ou plusieurs quartiers prioritaires serait à privilégier²¹.

²¹ Entretien avec un expert technique eau, hygiène et assainissement (EHA), ACTED, novembre 2020.

PRIORITÉ 2 : Sensibiliser la population à l'hygiène et la salubrité

1. **Sensibiliser la population, en particulier les enfants, sur l'utilisation des latrines afin de limiter la défécation à l'air libre**
2. **Mettre en place des dépôts d'ordures, notamment :**
 - Dans les 3 marchés ;
 - A la gare routière ;
 - Dans les écoles ;
 - Dans les centres de santé ;
 - Dans les quartiers (2 bacs par quartier) ;
 - A l'hôpital ;
 - Au bureau de la sous-préfecture ;
3. **Creuser des canaux d'évacuation des eaux dans la ville**

La communauté a identifié les directeurs d'établissements, le chef de secteur scolaire et les enseignants comme les acteurs clés à mobiliser pour diffuser des messages de sensibilisation à l'hygiène auprès des élèves pendant les heures de classe. Depuis 2015, la communauté se mobilise, par quartier, pour assurer le nettoyage de la ville. Ces activités hebdomadaires sont gérées par la mairie en lien avec les chefs de quartier. Des dotations en outils de travail pourraient appuyer ces initiatives existantes.

Si besoin, les agents de l'ANEA disposent également des compétences techniques pour former les acteurs de la société civile. Le support de formation est disponible auprès de la direction régionale de l'Hydraulique. L'assainissement public fait partie du mandat de l'ANEA. Faute de capacités humaines et logistiques pour être présente à Grimari, l'agence peut s'investir dans des actions de sensibilisation par la radio comme elle a eu à le faire dans

d'autres zones de la Ouaka, en collaboration avec la Société des eaux de Centrafrique (SODECA) *via* des messages de sensibilisation et une émission ouverte au cours de laquelle les personnes pouvaient appeler et poser des questions.

En 2017, le bureau de la jeunesse a eu pour projet de creuser des canaux d'évacuation des eaux au niveau de la gare routière. Il serait intéressant de relancer ce genre d'initiative communautaire. Le travail en THIMO ne pourrait être envisagé que pour l'exécution des travaux ; la conception de ce type de projet nécessite une étude géophysique afin de connaître les propriétés du sol et les possibilités de creusement²². Pour la réalisation des travaux, il faudrait environ 10 personnes par rotation, c'est-à-dire pour 10 jours de travail pour une section de 1 km de canal.

²² Entretien avec un chef de projet ACTED, octobre 2020.

INTERVENTIONS	STRATÉGIE DE MISE EN OEUVRE	
PRIORITÉ 1 : Agrandir, réhabiliter et construire des infrastructures scolaires		
<ol style="list-style-type: none"> 1. Construire de nouveaux bâtiments dans les écoles : un bâtiment de 3 à 6 salles de classe dans chaque école existante, en priorité les écoles de Ngoulinga, Centre et Labamba 2. Construire des nouvelles écoles à 5km sur tous les axes qui quittent Grimari 3. Clôturer toutes les écoles pour éviter le passage des motos 4. Construire un bâtiment pour l'alphabétisation des adultes et mettre en place un cursus d'apprentissage des métiers pour les jeunes (mécanique, maçonnerie, menuiserie, coiffure, informatique par exemple) 	<p>La communauté pourrait se mobiliser pour la réalisation des travaux. Des ouvriers qualifiés sont également présents dans la ville pour effectuer les constructions, de préférence en saison sèche.</p> <p>La mairie devra être consultée pour identifier les lieux possibles pour les nouvelles constructions.</p>	
PRIORITÉ 2 : Renforcer les capacités du personnel enseignant		
<ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre en place une remise à niveau pour les enseignants et les maître-parents notamment sur la pédagogie 2. Prendre en charge financièrement les maître-parents à hauteur de 30 000 XAF par mois et par personne 3. Affecter des enseignants qualifiés dans toutes les écoles 	<p>L'Ecole normale des instituteurs (ENI) de Bambari est l'institution en charge de la formation de tous les enseignants au niveau national. Elle pourrait partager les modules de formation. Ces interventions devraient être faites avant la période de rentrée scolaire. Le chef de secteur scolaire a été identifié par la communauté comme la personne en charge d'assurer, sur le plan logistique notamment, les formations de remise à niveau des enseignants, en lien avec l'association des parents d'élèves (APE). Le centre pédagogique régional (CPR) à Bambari a également été identifié comme une ressource clé : le centre pourrait missionner des animateurs/formateurs pour venir à Grimari.</p> <p>Cela est en lien avec la vision stratégique 2017-2021 du ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (MENESRS) qui prévoit « le renforcement</p>	<p>des systèmes de formation avec un accent mis sur l'éducation à la paix, l'amélioration des mécanismes de recrutement et de gestion des enseignants et la prise en charge des maître-parents »²³.</p> <p><small>²³ Programme de coopération RCA-UNICEF 2018-2021 : Composante Education, Note stratégique, Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF).</small></p>

Éducation (suite)

INTERVENTIONS	STRATÉGIE DE MISE EN OEUVRE
PRIORITÉ 3 : Équiper les infrastructures scolaires existantes	
<ol style="list-style-type: none"><li data-bbox="120 363 728 424">1. Doter les écoles en matériel didactique (livres, stylos, sacs, cahiers, ardoises)<li data-bbox="120 496 495 520">2. Doter les écoles en table-bancs	<p data-bbox="808 363 2112 451">Les APE et les directeurs d'écoles, en lien avec le chef de secteur scolaire, sont en charge de faire remonter leurs besoins au niveau de la préfecture. Le chef secteur en particulier a été identifié, au cours de la planification, comme l'acteur responsable de la gestion des dotations entre toutes les écoles.</p> <p data-bbox="808 491 1823 515">Le maire et le sous-préfet pourraient également jouer un rôle de vérification sur la répartition du matériel.</p> <p data-bbox="808 555 2112 611">Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) est l'acteur de référence à consulter pour connaître la composition des kits scolaires habituellement distribués. Un bureau régional est en place à Bambari.</p>

INTERVENTIONS

STRATÉGIE DE MISE EN OEUVRE

PRIORITÉ 1 : Renforcer les capacités humaines des centres de santé

1. Affecter 1 médecin qualifié par centre de santé
2. Affecter des sages-femmes (« accoucheuses ») à l'hôpital de district
3. Renforcer les capacités des secouristes

L'hôpital de Grimari est un hôpital de district. Selon la section 6.3.2 des normes relatives au district de santé²⁴, il est prévu qu'un hôpital de district dispose des unités suivantes :

- Direction ;
- Consultation de référence ;
- Service d'admission des urgences, réanimation et soins intensifs ;
- Services médicaux d'hospitalisation de base ;
- Service de diagnostic comprenant un laboratoire et une unité d'imagerie médicale ;
- Dépôt pharmaceutique ;
- Service administratif et financier ;
- Service d'hygiène et d'assainissement.

Ces unités sont nécessaires pour permettre au centre de santé d'être en mesure d'assurer l'ensemble des activités médicales (voir le détail à la section 6.3.2) pour une population de 100 000 habitants.

Pour cela, du personnel « technique » et « d'appoint » est recommandé. En particulier :

- Minimum 1 médecin chef, avec 3 ans d'expérience ;
- Minimum 1 sage-femme diplômée d'Etat ;
- Minimum 3 infirmiers accoucheurs.

Selon les participants à l'atelier de planification, un plaidoyer auprès du ministère de la Santé pourrait être porté par le médecin chef pour l'affectation du personnel soignant à Grimari, comme prévu dans les normes sanitaires. A défaut, les jeunes secouristes de Grimari ont été identifiés comme des acteurs clés qui pourraient bénéficier de formations médicales pour pallier le manque de personnel soignant.

²⁴ Normes relatives au district de santé, ministère de la Santé publique de la population et de la lutte contre le SIDA.

Santé (suite)

INTERVENTIONS	STRATÉGIE DE MISE EN OEUVRE	
PRIORITÉ 2 : Réhabiliter les infrastructures sanitaires existantes et en construire de nouvelles		
<ol style="list-style-type: none"> 1. Réhabiliter les bâtiments existants endommagés (toiture et murs) 2. Clôturer l'hôpital de district 3. Construire des nouveaux bâtiments pour séparer les cas de maladies infectieuses et pour le service de pédiatrie au niveau de l'hôpital de district 4. Créer un laboratoire d'analyse pour l'hôpital de district 5. Construire un nouveau poste de santé dans le quartier Labamba 	<p>Des ouvriers qualifiés locaux pourraient être mobilisés pour la construction ou la réhabilitation d'infrastructures. Les priorités pour la construction de nouveaux postes de santé ont été identifiées dans le quartier Labamba, par la communauté. Le comité de gestion (COGES) de l'hôpital a été identifié comme l'organe en charge de faire le suivi des travaux et comme possible contributeur financier, pour les petites réhabilitations notamment.</p> <p>La section 6.5.3 des normes relatives au district de santé traite des infrastructures. Elle spécifie le nombre de salles et de bâtiments requis pour un hôpital de district. En particulier, le bâtiment doit disposer, entre autres, d'une unité d'accueil et d'urgence pour l'orientation des patients en fonction du type de pathologie avec notamment une salle de mise en observation, un pavillon de pédiatrie et un laboratoire.</p>	<p>Théoriquement, selon les normes du district sanitaire, il ne serait pas nécessaire de construire un nouveau poste de santé dans le quartier Labamba car il se situe dans un rayon de 25 km autour de l'hôpital de district. Toutefois le manque d'accès des habitants de Labamba aux services de santé pose problème. Un travail sur l'accès pourrait être mené (voir la section « Santé » du diagnostic territorial, page 14), avec la mise en place de services mobiles dans les quartiers, pour soigner les personnes en ambulatoire ou les transporter à l'hôpital²⁵.</p> <p>²⁵ Entretien avec le co-lead du Cluster Santé et nutrition, Bangui, novembre 2020.</p>
PRIORITÉ 3 : Améliorer l'équipement des infrastructures sanitaires existantes		
<ol style="list-style-type: none"> 1. Doter l'hôpital de district en équipement d'examen médical, notamment pour la radiographie, le dépistage du paludisme, le traitement du VIH et les examens de selles 2. Doter l'hôpital de district en lits et moustiquaires 3. Doter chaque formation sanitaire de 2 ambulances 4. Doter chaque formation sanitaire de médicaments (antiparasitaires et antipaludéens en priorité) 	<p>Le médecin chef de l'hôpital devrait être consulté pour connaître les besoins précis en médicaments et équipements de base. Le COGES générerait les dotations. Les services préfectoraux et nationaux (la direction régionale sanitaire, le ministère de la Santé) peuvent être mobilisés en soutien.</p> <p>La section 6.5.3 des normes relatives au district de santé détaille les exigences en équipements requises pour un hôpital de district, notamment le nombre de lits par salle de soins.</p> <p>Il existe un programme national qui définit les stratégies en matière de lutte contre le VIH, disponible auprès du Cluster Santé et nutrition. Selon un informateur clé, plusieurs centres de traitement</p>	<p>auraient cessé de fonctionner par manque de ressources. Le Cluster Santé et le Programme commun des Nations Unies sur le VIH (ONUSIDA) ont organisé un atelier de réflexion sur le renforcement de la prise en charge du VIH dans les zones humanitaires en décembre 2019.</p>

INTERVENTIONS	STRATÉGIE DE MISE EN OEUVRE	
PRIORITÉ 1 : Relancer les cultures de rente		
<ol style="list-style-type: none"> 1. Doter les groupements en : <ul style="list-style-type: none"> • Semences de coton • Engrais • Insecticide et pulvérisateurs 2. Délimiter un espace de culture pour le café 3. Réhabiliter les usines de café sur l'axe Kouango 	<p>La relance des cultures de rente est un objectif de long terme. Elles ont été développées en RCA dans un contexte où l'Etat était en mesure d'assurer un soutien à la filière <i>via</i> la structuration et la tarification.</p> <p>L'Office national du coton (ONC), qui dispose d'un bureau à Bangui, prévoit de relancer la culture du coton notamment dans les régions Ouest et Centre, depuis la préfecture de l'Ouham jusqu'à la Ouaka (notamment Kouango et Grimari), à partir de 2021. L'initiative devrait reprendre le système du GIR.</p>	<p>La culture du café persiste encore dans la zone de Grimari. Elle est plus résiliente, plus souple et pourrait se relancer plus facilement, à condition de fournir des garanties d'achat aux producteurs²⁶. L'ORCCPA est normalement en charge de fixer les prix du café. L'Agence centrafricaine de développement agricole (ACDA) pourrait appuyer les aspects techniques comme l'étude de la qualité des sols afin de garantir des productions suffisantes et de qualité.</p> <p>²⁶ Entretien avec un chef de projet de sécurité alimentaire, ACTED, novembre 2020.</p>
PRIORITÉ 2 : Promouvoir la culture attelée		
<ol style="list-style-type: none"> 1. Doter les groupements agricoles en bœufs et char-rués (2 bœufs pour 1 charrue) 	<p>La culture attelée était pratiquée dans l'ensemble de la préfecture de la Ouaka avant la crise²⁷. Elle pourrait être redynamisée avec l'appui technique des agents de l'ACDA pour la formation des groupements (quelle race de bœuf choisir, démonstrations pour l'utilisation de la charrue) et le dressage des animaux.</p> <p>Les dotations pourraient être adressées au chef secteur de l'ACDA qui se chargerait ensuite de la répartition au sein des groupements agricoles.</p> <p>Le chef secteur de l'ACDA aurait besoin d'un appui en matériel (machettes, houes, gants, bottes, blouse, cordeaux) pour les aspects « pratiques » de la formation ainsi que de fournitures de bureau (bloc-notes, stylos, feuilles, si possible un ordinateur et</p>	<p>un générateur) pour les aspects « théoriques » de la formation. Les agents de l'ACDA auraient également besoin de moyens de déplacement afin d'assurer le suivi des agriculteurs directement sur leurs parcelles.</p> <p>²⁷ Entre les années 1990 et 2005, la Société Centrafricaine de développement agricole (SOCADA) avait encouragé cette pratique, principalement dans le cadre de la culture cotonnière via deux stratégies : 1) la mise à disposition d'un « crédit culture attelée » pour les cultivateurs de coton, d'un montant correspondant à la valeur de l'équipement nécessaire pour la pratique de culture attelée. Les agriculteurs pouvaient rembourser cette somme à moyen termes, sur 3 à 4 ans, en donnant un pourcentage de leurs ventes à la société ; 2) la mise à disposition directe du matériel nécessaire auprès des membres des groupements d'intérêts ruraux (GIR).</p>

INTERVENTIONS²⁸

STRATÉGIE DE MISE EN OEUVRE

PRIORITÉ 3 : Appuyer les groupements agro-pastoraux

1. Formation des producteurs de cultures vivrières sur :
 - Le calendrier agricole
 - Les techniques culturales (semis en ligne)
 - Les techniques d'utilisation des machines agricoles
2. Formation de délégués techniques au sein de chaque groupement agricole²⁹
3. Distribution d'intrants agricoles, en priorité des semences de maïs, arachide, sésame et haricot rouge aux groupements agricoles
4. Favoriser la structuration de la filière via la constitution de nouveaux groupements, notamment en facilitant les procédures administratives

L'ACDA dispose de l'expertise nécessaire pour assurer la formation des cultivateurs sur les techniques agricoles. Les agents sont tous formés par le ministère de l'Agriculture puis déployés sur le terrain. L'agence privilégie une approche systémique ; les agents ont avant tout une connaissance du territoire dans lequel ils travaillent et maîtrisent donc toutes les filières présentes au sein de ce territoire.

L'ACDA prône également, au côté de l'Institut centrafricain de recherche agricole (ICRA), l'expérimentation d'innovations agricoles, comme c'est le cas avec les initiatives « champs école paysans » (CEP). Cette méthode de travail permet de structurer les cultivateurs en groupements d'apprentissage afin qu'ils se forment ensemble sur des nouvelles techniques agricoles, innovantes et plus respectueuses de l'environnement, grâce notamment à une parcelle de démonstration commune. L'ACDA pourrait assurer le suivi et l'accompagnement des agriculteurs tout au long du cycle cultural grâce à des sessions d'animation et d'échanges. Les techniques les plus prometteuses seraient identifiées collectivement. Des visites d'échange et des portes ouvertes permettraient de promouvoir le travail effectué par le groupement et d'encourager le partage de bonnes pratiques.

Toutefois, il serait nécessaire de renforcer les capacités des techniciens de l'ACDA sur les enjeux et techniques de l'agriculture biologique³⁰. La FAO, dans le cadre de sa stratégie « Caisse de Résilience » dispose de points focaux sur la thématique des CEP qui peuvent assurer la formation et le suivi des techniciens qui deviendront par la suite des formateurs.

En ce sens, le programme de développement de la Région 4, élaboré par le ministère de l'Agriculture et du développement rural prévoit la réhabilitation de 3 centres ruraux d'éducation et de formation (CREF) et l'ouverture de 100 champs école paysans à destination des familles rurales agro-pastorales de la région.

Concernant les dotations, notamment de semences, la distribution pourrait être adressée au chef secteur de l'ACDA qui assurerait ensuite la répartition auprès des différents groupements agricoles. Elles doivent respecter le calendrier agricole :

- décembre pour les semences maraichères ;
- avril pour les semences céréalières (champs).

A noter que la FAO prévoit de réviser le calendrier agricole de la RCA d'ici la fin d'année 2020³¹. Cet acteur a d'ailleurs été identifié comme un acteur clé pour la distribution de semences.

²⁸ Un appui financier direct aux groupements, à hauteur de 25 000 XAF, a été sollicité par la communauté au cours de la planification. Toutefois, suite à des entretiens avec des personnes ressources dans le secteur agricole, AGORA n'a pas priorisé cette action : les dons d'argent ne permettraient pas de relancer efficacement la filière (appui ponctuel dont les bénéfices sont limités dans le temps). L'accompagnement via la formation serait à privilégier.

²⁹ La communauté a aussi identifié la courge comme une culture à appuyer. Toutefois, elle ne figure pas parmi les cultures à privilégier pour la zone agro-écologique dans laquelle se situe Grimari, elle n'a donc pas été retenue comme une priorité.

³⁰ Entretien avec le directeur régional de la Région 4 de l'ACDA, Bambari, septembre 2020.

³¹ Entretien avec le co-lead du Cluster Sécurité alimentaire, septembre 2020, Bangui.

INTERVENTIONS

STRATÉGIE DE MISE EN OEUVRE

PRIORITÉ 3 (suite) : Appuyer les groupements agro-pastoraux

Les formations doivent se tenir entre décembre et janvier, pas plus tard que mars, afin que les cultivateurs puissent valoriser leurs acquis et les mettre en application dans leurs champs.

Les dotations directes ont entraîné des mécontentements de la population par le passé (mauvaise qualité, distribution en retard par rapport au calendrier cultural). Deux alternatives seraient envisageables, en particulier pour les cultures vivrières :

- Le système de foire agricole pourrait être privilégié. Bien que complexe sur le plan logistique, la foire permet un approvisionnement local et surtout à ce que tous les profils de producteurs se fournissent en fonction de leurs besoins et de leurs capacités de culture³². Cette modalité demande de l'anticipation afin d'être en mesure de respecter le calendrier agricole : l'idéal serait d'organiser la foire un mois avant le début de la période de semis (mieux vaut plus tôt que plus tard) afin que les agriculteurs disposent des semences à temps et que les commerçants puissent écouler leurs éventuels surplus suite à la foire. L'identification de semences adaptées aux caractéristiques agro-écologiques de la zone devrait être entreprise en lien avec le chef secteur de l'ACDA, qualifié en matière. Des tests de germination devraient être réalisés afin de sélectionner les meilleures semences à proposer lors de la foire.

- La mise en place de groupements semenciers ou groupements agro-multiplicateurs. Cela permettrait une production locale et contrôlée des semences, avec l'appui technique de l'ACDA pour la mise en œuvre. De meilleurs résultats peuvent être espérés pour les semences vivrières pour ce type de projet³³. La construction de greniers de stockage pourrait être encouragée, via la dotation de matériel (savoir-faire déjà existant) avec une gestion commune du groupement.

Pour les questions relatives aux intrants agricoles³⁴, la Commission nationale de l'environnement et du développement durable (CNEDD) et son agence d'exécution l'Agence pour l'environnement et le développement durable (AEDD) sont les acteurs clés à consulter. Les produits phytosanitaires et engrais devraient être en priorité composés d'éléments naturels (bio pesticides), disponibles sur place.

³² Entretien avec un chef de projet de sécurité alimentaire, ACTED, novembre 2020.

³³ Entretien avec le co-lead du Cluster Sécurité alimentaire, septembre 2020, Bangui.

³⁴ L'article 31 du code de l'environnement mentionne l'existence d'une liste d'engrais et pesticides chimiques homologués dans le cadre des activités agricoles. Les entités citées doivent pouvoir en fournir une copie.

INTERVENTIONS	STRATÉGIE DE MISE EN OEUVRE	
PRIORITÉ 1 : Appuyer les groupements agro-pastoraux		
<ol style="list-style-type: none"> 1. Former des producteurs sur la conduite de l'élevage et le respect des normes vétérinaires (logement des bêtes, qualité des aliments, type d'abreuvoirs et de mangeoires) 2. Doter les groupements agropastoraux en bêtes (2 femelles et 1 mâle) 3. Construire des enclos pour le bétail 	<p>Pour la construction des enclos, chaque groupement mettrait à disposition une parcelle commune sur laquelle seraient construits des enclos équipés de mangeoires et abreuvoirs.</p> <p>La dotation en bétails devrait s'accompagner d'une formation de la part du chef de secteur de l'Agence nationale pour le développement de l'élevage (ANDE), présent à Grimari, sur le logement des bêtes, l'organisation d'un système de rotation entre les membres du groupement pour assurer le nettoyage des enclos et nourrir les bêtes, ainsi que la mise place d'une caisse commune pour l'achat de médicaments ou de nourriture pour les bêtes. Le modèle des groupements agro-multiplicateurs pourrait être envisagé³⁵ ; un ou plusieurs groupements sont chargés de faire se reproduire le petit bétail et s'engagent à donner tout ou partie des portées aux autres groupements.</p>	<p>Le chef de secteur de l'ANDE peut assurer la gestion et le suivi des dotations. Elles devraient être réalisées au début de la saison sèche (novembre-décembre) après une phase de formation lors de la saison pluvieuse.</p> <p><small>³⁵ Entretien avec un chef de projet de sécurité alimentaire, ACTED, novembre 2020.</small></p>
PRIORITÉ 2 : Appuyer les services techniques déconcentrés		
<ol style="list-style-type: none"> 1. Construire un bureau pour les services de l'élevage (actuellement dans les bureaux de l'ACDA) 2. Doter le service en moyens de déplacement 3. Prendre en charge financièrement les agents vétérinaires de l'ANDE 	<p>Le statut de l'ANDE a été révisé et adopté en 2020. Ce statut prévoit maintenant la division du territoire national en sept directions régionales (contre trois actuellement). Cette réorganisation devrait permettre aux agents d'avoir plus de ressources pour des zones d'intervention plus restreintes.</p> <p>En 2020, World Vision a apporté un appui au bureau de l'ANDE à Bambari (dotation de chaises et ordinateurs). Se rapprocher de ce partenaire pour des échanges de bonnes pratiques.</p>	

INTERVENTIONS

STRATÉGIE DE MISE EN OEUVRE

PRIORITÉ 3 : Améliorer la santé animale

1. **Construire une pharmacie vétérinaire locale disposant d'antiparasitaires, d'antibiotiques, de vitamines et de vaccins**
2. **Formation des délégués techniques des groupements agricoles sur la vaccination des bêtes**
3. **Faire examiner et vacciner les bêtes, en particulier les petits ruminants**

La mise en place d'une pharmacie vétérinaire locale impliquerait la formation du chef de poste vétérinaire de l'ANDE pour la gestion de l'établissement. Ce dernier devra rendre compte au directeur régional qui pourra l'orienter dans ses activités.

L'approvisionnement de la pharmacie vétérinaire pourrait se faire auprès du dépôt pharmaceutique de Bambari, géré par la Fédération nationale des éleveurs centrafricains (FNEC). Le projet d'appui à la relance et au développement de l'agrobusiness en Centrafrique (PRADAC) prévoit la réhabilitation et l'approvisionnement de ce dépôt d'ici 2024. A défaut, l'approvisionnement se ferait à Bangui. Pour un échange de bonnes pratiques, consulter le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) qui a mis en place et doté des dépôts vétérinaires à Bokolobo et Ngakobo. A ce jour, aucun produit certifié n'est disponible en RCA³⁶. Une attention particulière devra être portée sur la qualité des produits vétérinaires fournis ; beaucoup de produits de contrefaçon circuleraient sur les marchés centrafricains. L'Office international des

épizooties est la structure de référence à consulter en la matière. La formation des délégués techniques de chaque groupement pourrait être assurée par le chef de poste vétérinaire de l'ANDE.

La vaccination contre la peste des petits ruminants (PPR) figure parmi les mandats de l'ANDE. Les vaccins ont été distribués dans le courant du mois de septembre 2020 pour les villes de Grimari, Ippy et Bakala³⁷. Les besoins complémentaires en matière de vaccination devraient être identifiés en lien avec les éleveurs et le chef de secteur ANDE présent à Grimari.

³⁶ Entretien avec le directeur régional de l'ANDE, septembre 2020, Bambari.

³⁷ Entretien avec le directeur régional de l'ANDE, septembre 2020, Bambari.

INTERVENTIONS

STRATÉGIE DE MISE EN OEUVRE

PRIORITÉ 1 : Réhabiliter et construire les marchés locaux

1. **Agrandir et réhabiliter les 3 marchés afin de mieux les organiser : construction de hangars, de boutiques et de tables en ciment pour les étales**
2. **Clôturer les 3 marchés**
3. **Organiser les commerçants sur le marché selon les produits vendus (alimentaires, non alimentaires, bouchers)**
4. **Construire une chambre froide par marché pour le stockage des carcasses**
5. **Réhabiliter l'abattoir, en particulier la toiture et les murs**
6. **Doter l'abattoir en crochets et caisses pour le stockage et le transport des carcasses**

Les constructions sur les marchés doivent se faire en priorité en saison sèche. Les maçons et menuisiers peuvent être identifiés localement. Certains grands commerçants de la ville pourraient assurer l'approvisionnement en matériaux de construction. Une participation communautaire aux travaux de réhabilitation et construction pourrait être envisagée selon les participants aux ateliers de planification.

La mairie a été identifiée comme l'acteur clé pour la gestion des marchés. Au cours de l'atelier préfectoral de la Ouaka, les autorités locales ont insisté sur le fait que la mairie était la seule entité à pouvoir gérer, organiser et améliorer les marchés locaux. Elle est en charge notamment d'autoriser les travaux sur les marchés. Au cours des ateliers de planification, les participants ont identifié le marché central comme prioritaire pour les travaux d'agrandissement.

PRIORITÉ 2 : Appuyer les acteurs économiques

1. **Mettre à disposition des opportunités de crédit remboursable pour les commerçants, notamment pour financer la diversification dans l'approvisionnement des marchandises (ex : les matériaux de construction)**
1. **Former les commerçants, petits et grands, dans le domaine de la gestion (comptabilité, gestion de la caisse et des stocks)**

Concernant l'accès au crédit, il serait préférable de renforcer en priorité les instruments financiers communautaires ou de proximité car les organismes de microfinance sont présents en RCA mais concentrés à Bangui³⁹. La création d'associations villageoises d'épargne et de crédit (AVEC) pourrait être envisagée : première échelle de microfinance au-dessus de la tontine elles permettent un accès facile et non-contraignant au crédit à moyen terme (le cycle de crédit dure entre 3 et 9 mois).

Il serait préférable que les commerçants présentent un plan d'affaires ou d'investissement pour accéder au crédit, afin d'assurer que les crédits soient rentables, ou a minima bien utilisés⁴⁰.

Selon les participants aux ateliers de planification, la formation dans le domaine de la gestion pourrait être assurée auprès des associations de commerçants, par l'Agence Spéciale présente à Grimari ou par la direction régionale des impôts à Bambari.

³⁹ Entretien avec un chef de projet relance économique, ACTED, septembre 2020.

⁴⁰ Entretien avec un chef de projet relance économique, OXFAM, septembre 2020.

Commerce (suite)

INTERVENTIONS

STRATÉGIE DE MISE EN OEUVRE

PRIORITÉ 3 : Réhabiliter les infrastructures de transport

1. **Réhabiliter les axes et ouvrages de franchissement qui connectent Grimari aux autres villes (Pende, Mbres, Possel, Kouango et Bakala).**

Pour la réhabilitation des pistes, la direction régionale des Travaux publics en lien avec l'ACDA sont les acteurs à consulter. La MINUSCA civile est également engagée dans ce type de projet, elle pourrait notamment contribuer via l'approvisionnement en matériaux selon les participants aux ateliers de planification.

La mairie peut identifier des ouvriers qualifiés. La communauté peut également être mobilisée pour des travaux de THIMO. Les activités devraient se réaliser pendant la saison sèche en priorité.

Priorisation intersectorielle

Secteur prioritaire 1

Santé

PRIORITÉ 1 : Renforcer les capacités humaines des centres de santé
PRIORITÉ 2 : Réhabiliter les infrastructures sanitaires existantes et en construire de nouvelles
PRIORITÉ 3 : Améliorer l'équipement des infrastructures sanitaires existantes

Secteur prioritaire 2

Eau

PRIORITÉ 1 : Réhabiliter, construire et traiter les infrastructures hydrauliques
PRIORITÉ 2 : Appuyer les comités de gestion

Secteur prioritaire 3

Éducation

PRIORITÉ 1 : Agrandir, réhabiliter et construire des infrastructures scolaires
PRIORITÉ 2 : Renforcer les capacités du personnel enseignant
PRIORITÉ 3 : Équiper les infrastructures scolaires existantes

Agriculture

PRIORITÉ 1 : Relancer les cultures de rente
PRIORITÉ 2 : Promouvoir la culture attelée
PRIORITÉ 3 : Appuyer les groupements agro-pastoraux

Commerce

PRIORITÉ 1 : Réhabiliter et aménager les infrastructures commerciales
PRIORITÉ 2 : Appuyer les acteurs économiques
PRIORITÉ 3 : Réhabiliter les infrastructures de transport

Élevage

PRIORITÉ 1 : Appuyer les groupements agro-pastoraux
PRIORITÉ 2 : Appuyer les services techniques déconcentrés
PRIORITÉ 3 : Améliorer la santé animale

Hygiène, Ass.

PRIORITÉ 1 : Construire des infrastructures d'hygiène
PRIORITÉ 2 : Sensibiliser la population à l'hygiène et la salubrité

La priorisation intersectorielle a été réalisée avec la communauté et les autorités locales lors des 4 ateliers de planification participative les 27 et 28 août 2020 à Grimari

ANNEXE - Méthodologie

COLLECTE DE DONNÉES

Les données primaires dont dispose AGORA sont collectées à travers des méthodes quantitatives et qualitatives. Elles permettent d'établir un diagnostic territorial, rassemblant les principales caractéristiques du territoire et d'évaluer les besoins de ses communautés.

Au sein de chaque localité, sont rencontrés :

- Les acteurs institutionnels locaux ;
- Les services techniques locaux (lorsqu'ils sont présents) ;
- Les leaders communautaires et religieux ;
- Les acteurs de la société civile ;
- Les fournisseurs de service de base ;
- Les principaux acteurs économiques ;
- Les membres de la communauté : résidents de la localité.

L'unité de mesure est celle de « l'aire urbaine », soit l'aire géographique comprise dans un rayon de 5 à 10 km autour du centre urbain (concentration de populations, de bâtis et de services). Cela correspond à la zone d'accès aux services de base couvrant une distance qui peut être parcourue à pied sur la journée par les populations locales.

Entretiens avec les autorités locales

Les données sont collectées par l'équipe AGORA grâce à des entretiens semi-directifs individuels avec des informateurs clés. Ces personnes ressources sont identifiées à partir des informations recueillies lors de la présentation initiale aux autorités locales, ainsi que par la méthode dite de la « boule de neige ».

Ateliers de cartographie participative

Les ateliers de cartographie participative sont menés avec 6 à 8 membres de la communauté. Ils ont pour objectifs de cartographier les zones de peuplement du territoire ainsi que les services essentiels en eau/hygiène/assainissement, santé, éducation et marchés. Une désagrégation selon le genre est effectuée. Le statut de déplacement, l'âge et l'ethnie sont des critères de désagrégation envisagés selon le contexte local.

Ces ateliers sont menés sur le modèle des groupes de discussion, à l'aide de guides de discussion semi-directifs. La spécificité de cette activité repose sur l'utilisation de fonds de carte comme support privilégié pour la collecte des réponses des participants.

Entretiens avec les fournisseurs de services de base

Ces entretiens dirigés sont réalisés avec des informateurs clés disposant d'informations sectorielles, grâce à l'outil KOBO. L'échantillonnage est le plus exhaustif possible et cible 20 à 40 informateurs clés parmi les principaux fournisseurs de services de base dans chaque localité, relevés pendant la cartographie participative.

Groupes de discussion avec les membres de la communauté

Ces groupes de discussion suivent un canevas semi-directif ayant pour objectif de faire émerger des discussions entre les participants sur les thématiques suivantes :

- Vulnérabilités socio-économiques de la population ;
- Mécanismes de gouvernance locale ;
- Enjeux d'accès aux services de base ;
- Cohésion sociale et solutions durables.

A l'instar des ateliers cartographiques, une désagrégation systématique est opérée sur le genre. L'âge, l'ethnie et le statut de déplacement peuvent être pris en compte selon le contexte.

Etude des filières économiques

Afin d'analyser le tissu économique de chaque localité, les équipes AGORA mènent des groupes de discussion avec les principaux acteurs économiques locaux. Sur cette base, des entretiens individuels plus poussés sont menés avec les acteurs économiques clés du territoire pour identifier les opportunités de création de valeurs au sein des filières locales porteuses.

Les répondants aux groupes de discussion sont issus de différentes couches sociales et représentent différentes filières économiques. Une attention particulière est portée à ce que chaque maillon de la chaîne de valeur soit représentée par un participant (producteur, intermédiaire, transformateur, transporteur, commerçant, consommateur).

Les répondants aux entretiens individuels sont des opérateurs économiques reconnus et recommandés pour leur expertise ou leur niveau de connaissance des filières identifiées dans la localité.

Diagnostic des capacités des organisations de la société civile (OSC)

Dans chacune des 21 localités ciblées, les équipes AGORA ont utilisé une version allégée de l'outil *Taking the Lead* développé par OXFAM. Dans le cadre de RELSUDE, *Taking the Lead* consiste en l'autodiagnostic par les OSC de leurs capacités.

Les OSC sont d'abord appelées à déposer un dossier de candidature pour participer ensuite à un atelier. Puis, sur la base d'une grille de critères élaborée avec OXFAM, entre 5 et 10 organisations sont conviées pour l'atelier. La liste des critères comprend des aspects administratifs (statut officiel et règlement intérieur), techniques (rapports d'activités et financiers) et qualitatifs (perception de l'organisation au niveau local au cours des outils précédemment mis en oeuvre par AGORA). L'atelier de travail permet, en suivant un guide d'entretien élaboré par OXFAM, de mener une auto-évaluation des capacités techniques et organisationnelles.

Diagnostic des capacités des acteurs institutionnels

Ces entretiens semi-directifs, avec les acteurs institutionnels en place permettent de dresser un bilan de leurs missions, d'analyser leur niveau de compréhension de leurs rôles et responsabilités, d'évaluer leurs besoins de renforcement techniques et organisationnels au regard de leurs mandats.

Les acteurs institutionnels ciblés sont les personnes ressources au sein des services communaux et des services techniques déconcentrés de l'Etat.

ANALYSE

Analyse des données quantitatives

Les données quantitatives obtenues sur les différents services sont saisies via l'application KOBO sur les tablettes. Elles sont ensuite envoyées sur le serveur IMPACT afin d'être téléchargées, nettoyées et analysées.

Le nettoyage de données, conforme aux standards IMPACT, consiste principalement en :

- L'anonymisation des données ;
- La suppression des valeurs aberrantes pour les questions quantitatives ;
- La vérification de la pertinence des mentions "autre" ;
- La vérification de la cohérence des données (caractéristiques renseignées selon le type d'infrastructure).

L'analyse reprend les principales questions posées dans le questionnaire KOBO et détermine le niveau de fonctionnalité des infrastructures communautaires. Cette analyse quantitative est ensuite mise en perspective avec les données qualitatives collectées à l'aide des autres outils AGORA. Elle permet aussi de recueillir le point de vue des gestionnaires de service sur l'utilisation des infrastructures, et leurs besoins en renforcement de capacités pour la gestion de celles-ci.

Analyse des données qualitatives

Toutes les notes prises manuellement lors des entretiens semi-directifs et des groupes de discussion sont saisies sur ordinateur, dans une matrice élaborée pour chacune des villes. Cette matrice permet de présenter sur un même document toutes les informations collectées lors du diagnostic (à l'exception du questionnaire KOBO et *Taking the Lead*).

Des entretiens avec des experts techniques et institutionnels, permettent enfin d'enrichir les données collectées et l'analyse réalisée avec une perspective opérationnelle.

Le logiciel d'analyse qualitative Nvivo est utilisé pour permettre un traitement transversal de l'ensemble des données (qualitatives et quantitatives, primaires et secondaires).

DÉFIS ET LIMITES

Les analyses présentées dans ce document sont des conclusions basées sur des données collectées lors d'un intervalle de temps précis et limité. Les principaux défis rencontrés pour la conduite de la recherche ainsi que les moyens de mitigation mis en place sont listés à suivre :

- **La disponibilité des informateurs clés.** La prise de rendez-vous avec les personnes ressources, dès le premier jour de la collecte de données a été la solution adoptée ;
- **Les biais de perception de certains acteurs locaux.** Beaucoup d'informateurs clés possédaient en effet une "double casquette" au niveau local (à la fois membre de la municipalité et acteur économique ou président d'une association, etc.). La triangulation des informations, possible grâce au large panel d'acteurs rencontrés, permet de pallier les biais de perception des personnes interrogées ;
- **La sensibilité des thématiques abordées,** notamment sur les aspects de justice et cohésion sociale. Pour cela l'équipe AGORA a veillé à n'exclure aucune communauté lors des entretiens individuels ou de la mobilisation communautaire effectuée pour les groupes de discussion.